



Migration et politique d'intégration régionale en Afrique de l'ouest

Cas de la République de Guinée



Auteurs

Pr Mohamed Moustapha Diop

Pr Aly Tandian

Mme Mariama Kesso Sow

M. Cheikh Faye

Novembre 2020

Avec le soutien financier d'OSIWA et en partenariat avec la CNTS et le Forum Social Sénégal



Auteurs

Pr Mohamed Moustapha Diop

*Socio-Anthropologue^{SSP}-Juriste
Doyen de la Faculté des Sciences Sociales^{SSP} Université GLC de Sonfonia, Guinée*

Pr Aly Tandian

*Sociologue, coordonateur scientifique du projet
Chercheur associé IPAR*

Mme Mariama Kesso Sow

*Economiste, coordonateur scientifique adjointe du projet
IPAR*

M. Cheikh Faye

Ingénieur statisticien, IPAR

Avertissement : "Cette publication a été produite avec le soutien financier d'OSIWA exécuté par l'Initiative Prospective Agricole et Rurale en partenariat avec la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal et le Forum Social Sénégalais. Son contenu relève de la seule responsabilité de ces structures et ne reflète pas nécessairement les opinions d'OSIWA".

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION GENERALE	5
1.1	Activités préparatoires de la collecte	10
1.2	Déroulement des activités	10
1.3	Approches utilisées	11
2	CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS ET DES PERSONNES EN MOBILITE	12
2.1	Personnes migrantes	12
2.2	Personnes en mobilité	14
3	CARACTÉRISTIQUES DE LA MIGRATION ET DE LA MOBILITE	16
3.1	Raisons du choix de la République de Guinée	16
3.2	Parcours des migrants et trajectoires des personnes à mobilité	21
4	QUOTIDIENNETES DES MIGRANTS	23
4.1	Activités / Travail des migrants	23
4.2	Accès au logement	24
4.3	Accès au foncier	25
4.4	Accès à la santé	25
4.5	Accès à l'éducation	28
4.6	Accès au crédit bancaire	33
4.7	Accompagnement institutionnel	34
5	VIOLENCES SUBIES PAR LES MIGRANTS / PERSONNES EN MOBILITE	37
5.1	Au cours du voyage	37
5.2	Durant le séjour	40
6	CONNAISSANCES DU PROTOCOLE D'ACCORD DE LA CEDEAO	45
6.1	Connaissance de la CEDEAO	45
6.2	Appréciation de la CEDEAO	46
6.3	Connaissance du sigle de la CEDEAO	49
6.4	Appui juridique	51
7	SATISFACTION ET PROJETS A LONG TERME	55
7.1	Satisfaction par rapport à la situation actuelle	55
7.2	Stigmatisation et envie d'abandonner le pays d'installation	56
7.3	Projet de voyage dans au court terme	57
8	CONCLUSION GENERALE	58
9	RECOMMANDATIONS	59
10	BIBLIOGRAPHIE	60

Liste des sigles

ALF	: Apprendre le long de la frontière
GNF	: Franc Guinéen
MASDEL	: Master Acteurs Sociaux et Développement Local
OIM	: Organisation Internationale pour les migrations
UGLC-SC	: Université Général Lansana Conte de Sonfonia-Conakry
USAID	: US Agency for International Development

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des migrants par niveau d'étude et classe d'âge	12
Tableau 2 : Répartition des migrants par niveau d'étude et sexe	13
Tableau 3 : Répartition des migrants par situation matrimoniale et sexe	13
Tableau 4: Répartition des personnes à mobilité par niveau d'étude et classe d'âge	14
Tableau 5: Répartition des personnes à mobilité par niveau d'étude et sexe	15
Tableau 6 : Répartition des personnes à mobilité par situation matrimoniale et sexe.....	15
Tableau 7 : Satisfaction des migrants par rapport à leur situation.....	55
Tableau 8: Souhait de retour au court terme des migrants dans leur d'origine	57

Liste des graphiques

Graphique 2 : Appréciation des textes de la CEDEAO selon le sexe	48
Graphique 3 : Connaissance du sigle de la CEDEAO selon le sexe de la personne en mobilité/transit	50
Graphique 4 : Connaissance du sigle de la CEDEAO selon le sexe du migrant	51

Liste des photos

Photo 1 Commerce articles occasions venant d'europe des nigériens.....	7
Photo 2 Centre de transit et d'orientation des migrants	20
Photo 3 Port de pêche artisanale de Boulbinet (Conakry)	24
Photo 4 Poste de santé de Pamelap	28
Photo 5 École primaire de Pamelap	30
Photo 6 Complexe scolaire Lamine Guèye de Conakry	33
Photo 7 Migrants pêcheurs originaire de la sous région en pleine préparation des filets	36
Photo 8 Caravane régionale sur la libre circulation dans l'espace CEDEAO	46

1 INTRODUCTION GENERALE

La République de Guinée est située entre 7° 30 et 12°30 environ de latitude nord et entre 8° et 15° de longitude ouest, soit approximativement une position moyenne par rapport à l'Équateur et au Tropique du cancer. Cette position fait d'elle un des pays côtiers de la façade atlantique de l'Afrique de l'Ouest et lui permet-du côté continental- de faire frontière avec six pays de la région : Sierra Leone et Libéria (au sud), Côte d'Ivoire (sud) ouest), Mali (au nord-est), Sénégal ((au nord) et la Guinée-Bissau (au nord-ouest). Cette position fait de la République de Guinée un pays-carrefour de la région ouest-africaine. Par sa position géographique, le pays peut jouer un rôle primordial dans le processus d'intégration régionale en reliant les pays qui n'ont pas directement accès à la mer comme le Mali.

Les migrations font partie intégrante de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest¹ et remonteraient au moins à l'époque précoloniale. La proximité géographique ainsi que les liens socio-culturels et économiques, qu'entretiennent les pays et les populations de la région, ont favorisé les déplacements sur de longues distances. Et cette mobilité humaine est toujours d'actualité (Traoré, 2003). L'abolition de la traite des esclaves a conduit au développement d'une traite de produits primaires destinés à alimenter les marchés européens (Binet et al., 2010).

Le XIX^e siècle est marqué par un changement d'organisation économique pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Ces pays, selon Chauveau (1986), vont progressivement passer d'une économie d'échanges de longue distance-mise en place à l'époque de la traite des esclaves- à une économie d'exportation de produits primaires. Durant l'époque précoloniale, la mise en place des peuples sur le continent africain s'est faite par des mouvements de populations bien souvent sur la base du commerce de longues distances (Marguerat, 1979, cité par Binet et al., 2010).

Faut-il rappeler que la République de Guinée, comme État membre de la CEDEAO, connaît sa délimitation territoriale à partir de la conquête coloniale. Sa formation est liée au hasard des rapports de force et d'intérêt des puissances coloniales dans la conquête de l'Afrique à la fin du XIX^e siècle (I. Barry, 2009). Jusqu'à la dislocation du dernier grand empire médiéval d'Afrique de l'Ouest, son territoire et ses populations ont appartenu aux mêmes ensembles politiques et ont plus ou moins partagé l'aire de civilisation culturelle du Soudan occidental médiéval.

Depuis 20 ans, l'Afrique de l'Ouest connaît un essor économique impressionnant. En 2018, six des dix pays- qui ont la croissance la plus rapide du continent africain- étaient des pays ouest-africains. Néanmoins, dans la plupart des pays, les avantages de cette croissance économique - sans précédent - n'ont profité qu'à une minorité. Les inégalités sont

¹ Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, ICMP, mars 2015, 352 p.

extrêmement importantes : les riches se sont davantage enrichis et les pauvres s'enfoncent dans la pauvreté.

L'Afrique de l'Ouest abrite le plus grand nombre de pays où 30% de la population vivent avec moins de 1,90 \$US par jour. Seulement 1% de la population gagne plus que le reste de la population. La majorité de la population se voit donc priver des éléments les plus essentiels d'une vie digne, comme l'éducation de qualité, de soins de santé, un emploi décent, etc. Et les gouvernements de la région restent les moins engagés du continent africain en matière de réduction des inégalités.² Cette situation d'inégalité est favorable donc à une forte mobilité/migration des populations, particulièrement les hommes.

Les projets migratoires sont souvent collectivement construits ou résultent d'une forte pression sociale, à l'origine des décisions de partir. Le plus souvent la famille organise le voyage en contribuant financièrement. Cette organisation collective du départ a comme conséquence principale de faire peser sur les épaules du candidat migrant l'obligation morale de ne pas décevoir, en raison des sacrifices collectifs consentis pour le voyage. Mais aussi le coût moral et affectif douloureusement supporté par celui qui part et sa famille qui reste. Ce coût explique pourquoi certains jeunes partent sans prévenir pour ne pas être empêché (GERM, 2019).

D'après Kadré D. Ouédraogo (2015),³ en Afrique de l'Ouest, les migrations font partie de l'histoire, de la culture et de la vie quotidienne. C'est dire que 84% des flux migratoires aujourd'hui s'y concentrent. Ce qui contribue au renforcement de l'intégration régionale de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Cette migration sud-sud, sept fois plus importante que la migration de l'Afrique de l'Ouest vers le reste du monde, est un formidable outil de réduction de la pauvreté et de développement pour tous les États de la région. Par ailleurs, le transfert de fonds des migrants représente pour les ménages vulnérables un moyen efficace de diversifier leurs revenus et d'améliorer leurs conditions de vie locale.

Les populations de l'Afrique de l'Ouest figurent parmi les populations les plus mobiles du monde. Les recensements indiquent que les pays de la région abriteront environ 7,5 millions de migrants originaires d'un autre pays ouest africain, soit près de 3% de la population régionale. Conscients de ce fait, les États membres de la CEDEAO sont engagés dans un processus de constitution d'un espace économique régional. Ils ont adopté dès 1979, un protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, le respect des droits des migrants, etc.

Ce protocole et ses textes additionnels témoignent de la volonté politique des États membres de placer la mobilité sociale au cœur du processus d'intégration régionale.⁴ Mais malgré cette volonté politique affichée et des dispositifs juridiques ou institutionnels mis en place,

² <https://www.oxfam.org/fr/afrique-de-louest-les-inegalites-extremes-en-chiffres>

³ Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, 2015 (CEDEAO).

⁴ CEDEAO, 33^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Ouagadougou, 18 janvier 2008.

beaucoup de facteurs entravent la mobilité et font obstacles à l'exercice des droits des migrants dans l'espace CEDEAO.

La migration a été la principale source du peuplement de la République de Guinée. La Guinée, avec ses potentialités naturelles, offre plusieurs opportunités économiques et sociales dans plusieurs secteurs : le commerce, l'agriculture, du bâtiment, de la culture, du sport, de l'éducation, de l'environnement, de l'industrie, des mines, de la pêche, de la santé, des transports, du tourisme-artisanat et hôtellerie.⁵

A l'instar des pays africains, la République de Guinée accueille sur son territoire des personnes venues d'ailleurs, principalement celles en provenance de la zone CEDEAO. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'étude de la « Migration et population d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal, de la Guinée-Conakry, du Niger et de la Sierra-Leone ». Il s'agit de fournir des informations fiables (qualitatives et quantitatives) sur la situation des migrants et des personnes à mobilité, le respect des droits des migrants dans l'espace de la CEDEAO. Aussi, d'identifier et de formuler des politiques pour une meilleure considération pour les droits des populations en mouvement dans cet espace. Dans cette perspective, la République de Guinée a élaboré une législation sur l'immigration sans nécessairement une politique sur l'émigration.

Les dernières données fiables sur l'immigration et la présence d'étrangers en Guinée datent de plus de 20 ans. Elles ont été recueillies dans le cadre du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1996.

Selon donc ce Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), en République de Guinée, il y a 264 787 étrangers⁶ qui représentent 3,7% de la population totale sans compter les réfugiés.

Photo 1 Commerce articles occasions venant d'europe des nigériens



⁵ Ministère en charge des investissements et des partenariats publics privés.

⁶ République de Guinée, Recensement général de la population et de l'habitat de 1996, État de la population, 2000, p. 46.

<p>Pays d'origine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 1996, l'immense majorité des étrangers étaient des Libériens (48.3%) et des Sierra-Léonais (40%).⁷ ▪ Le reste des étrangers était essentiellement composé de ressortissants des États membres de la CEDEAO (8.7%), notamment des Sénégalais, des Maliens, des Ivoiriens et des Bissau-Guinéens.⁸ ▪ En plus des étrangers enregistrés lors du RGPH, selon les estimations, 650 000 réfugiés du Libéria (400 000) et de Sierra Leone (250 000) résidaient dans le pays.⁹ Au cours de la dernière décennie, la plupart des réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine.¹⁰
<p>Autres caractéristiques des immigrants / étrangers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Recensement général de la population et de l'habitat de 1996 fournit peu d'informations concernant la population étrangère en Guinée. Bien que l'analyse qui en a découlé, en 2000, soit consacrée à la migration¹¹, elle ne fait pas la distinction entre les ressortissants et les étrangers et ne peut donc être prise en compte dans le cadre de la présente étude. ▪ Il est probable que la plupart des étrangers soient employés dans l'économie informelle, notamment dans le secteur minier, l'industrie de la pêche, les petites entreprises et le commerce.¹²

L'attitude du gouvernement guinéen concernant la gestion de la migration est quelque peu paradoxale. Bien que le pays soit davantage un pays d'origine qu'un pays de destination, la législation relative à l'immigration est bien établie, tandis que les politiques relatives à l'émigration font défaut. Dans un même temps, l'immigration n'est pas considérée comme un sujet politique important.

⁷Idem

⁸ Idem, p. 47.

⁹ U.S. Committee for Refugees, World Refugee Survey 1997 – Guinea, 1997 [Comité américain des réfugiés, Enquête sur les réfugiés dans le monde 1997 – Guinée, 1997 ; Document en anglais uniquement].

¹⁰ UNHCR, Towards the Local Integration of Liberian and Sierra Leonean refugees in West Africa through enhancing self-reliance and promoting Regional integration: Regional Framework [Vers l'intégration locale des réfugiés libériens et sierra-léonais en Afrique de l'Ouest grâce au renforcement de l'autonomie et à la promotion de l'intégration régionale ; Document uniquement disponible en anglais], 2008.

¹¹ République de Guinée, Recensement général de la population et de l'habitat de 1996, État de la population, 2000, p. 46.

¹² Il ne s'agit pas d'une hypothèse mais des résultats d'enquête de terrain. Voir rubrique Activités/Travail des migrants p.18.

Dispositions générales en matière d'immigration

Cadre législatif/politique	Description
<p>Loi L/94/019/CTRN du 13 juin 1994 portant conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Guinée</p>	<p>Entrée</p> <p>Art. 3 ; art. 5 : Par principe, l'entrée des étrangers sur le territoire national est conditionnée à la délivrance d'un visa soit à l'étranger par des missions diplomatiques et des postes consulaires, soit à l'arrivée par le ministère de la Sécurité et de la Protection civile.</p> <p>Art. 21 : Un visa d'entrée peut autoriser un séjour d'une durée maximale de 90 jours, qui peut être prolongée une fois.</p> <p>Séjour et établissement</p> <p>Art. 26 : Pour un séjour plus long, les étrangers doivent obtenir un visa de long séjour, une carte de résident et, en cas d'embauche, un carnet d'étranger. La législation opère une distinction entre trois types de résidents, qui bénéficient de trois permis de séjour distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les experts étrangers employés par les autorités publiques ; • les étrangers résidents et ; • les étrangers résidents privilégiés. <p>Art. 30 : La durée de validité de la carte délivrée aux experts étrangers dépend de la durée de leur contrat.</p> <p>Art. 33 : Les cartes d'étranger résident sont accordées pour une durée allant d'un à trois ans, renouvelable.</p> <p>Art. 34 : Parmi les étrangers résidents privilégiés figurent les missionnaires religieux, les étrangers mariés à des ressortissants guinéens et les étrangers dont un parent est Guinéen, les étudiants et les étrangers participant à des activités économiques relatives à la « promotion économique nationale » qui résident dans le pays depuis au moins 10 ans. Les droits relatifs à leur carte de résident privilégié ne sont pas définis par la législation.</p> <p>Art. 38 : La délivrance des permis de séjour est conditionnée, par principe, à la production d'un certificat médical, d'un extrait de casier judiciaire et du paiement de frais de dossier. Les experts étrangers sont exemptés de ces obligations et la plupart des résidents privilégiés ne doivent pas s'acquitter des frais de dossier pour les permis de séjour.</p> <p>C'est après cette présentation du cadre législatif et politique que l'équipe a procédé à la préparation et la formation des enquêteurs pour la collecte des données sur le terrain.</p>

1.1 Activités préparatoires de la collecte

Sur la base des termes de références, une équipe d'enquêteurs de 12 personnes a été sélectionnée parmi les étudiants inscrits au Master Acteurs Sociaux et Développement Local (MASDEL) de l'Université Général Lansana Conte de Sonfonia-Conakry (UGLC-SC) pour être formée et outillée à collecter des données quantitatives et qualitatives auprès des migrants et des personnes à mobilité originaires des pays membres de la CEDEAO en République de Guinée. La formation d'une durée de deux (2) jours.

Cette enquête s'est déroulée en République de Guinée précisément à Conakry (capitale) et à Pamelap (zone frontalière entre la République de Guinée et la République de Sierra-Léone) spécifiquement sur des sites suivants : universités publiques et privées, gares routières, marchés, port et auprès des institutions nationales et internationales.

Dr. Oumar Doumbouya, membre associé du MASDEL a été chargé de conduire la recherche qualitative auprès des autorités administratives, militaires et paramilitaires (Secrétaire général de la préfecture chargé des collectivités – Maire – Sous-préfet – Président du district – Présidente des femmes – Président du syndicat - Gendarmerie – Police – Douane, etc.) à Pamelap et à Conakry.

A Conakry, des enquêtes ont porté, en plus de ces structures, sur les ambassades et consulats de pays membres de la CEDEAO, les organisations de la société civile guinéenne et des ONG de défense des droits des migrants.

Après la formation, les outils de collecte ont été testés à divers endroits de Conakry et auprès de populations migrantes originaires de l'espace CEDEAO et les quotas ont été répartis de manière représentative en fonction des nationalités et des sites.

Le guide d'entretien et le questionnaire ont été revus et traduits en langues locales notamment soussou (principale langue parlée dans les deux zones concernées), l'équipe a aussi procédé aux jeux de rôle, à la simulation et au test des outils. Les douze enquêteurs recrutés ont été répartis en deux équipes : huit (8) enquêteurs pour la zone de Conakry) et quatre (4) enquêteurs pour la zone de Pamelap.

1.2 Déroulement des activités

Les activités de recherche se sont déroulées dans un contexte de crise politique (manifestations récurrentes de l'opposition contre la nouvelle constitution) et qui a perturbé le démarrage effectif des activités de terrain. La collecte des données a démarré finalement le 13 janvier 2020, dans toutes les deux zones. La première équipe est restée à Conakry et la seconde s'est rendue à Pamelap pour une durée de cinq jours.

Les équipes, dès leur arrivée sur le terrain, ont immédiatement pris contact avec les autorités politiques et administratives locales, pour présenter l'équipe et les objectifs de la mission. L'ordre de mission, établi par Pr. Moustapha Keïta-Diop (Doyen de la Faculté des Sciences Sociales à l'UGLC-SC et Directeur du MASDEL) a largement facilité l'autorisation de réaliser l'enquête de terrain.

1.3 Approches utilisées

Pour obtenir des bonnes informations et créer un bon climat d'échange avec les différents répondants, les enquêteurs ont eu recours au cousinage à plaisanterie, souvent utilisé pour faciliter les échanges en Afrique. C'est une bonne stratégie d'accès et de mise en confiance pour établir des liens sociaux.

L'équipe a également pris le temps nécessaire, avant le démarrage de l'enquête proprement dite, de se présenter et donner quelques explications sur les objets de l'étude et sur les principes des entretiens et du questionnaire en assurant les enquêtés de préserver leur anonymat, de protéger leur identité et les informations personnelles. C'est après avoir obtenu leur consentement (oral), que les entretiens ont démarré. Ils ont été réalisés en jouant sur plusieurs langues avec les interprètes : pular, malinké, soussou, le français, l'anglais et parfois le créole.

Les entretiens ont été réalisés dans des endroits calmes et sécurisés en se mettant à l'abri d'éventuels dérangements. Chaque enquêté a eu un maximum de temps pour exprimer librement son point de vue que l'équipe enregistrait en utilisant la tablette (enquête quantitative) et à l'aide du dictaphone (enquête qualitative).

Subdivision du rapport

En plus de l'introduction générale et la présentation du contexte et justification de l'étude, ce rapport est subdivisé en quatre (4) parties :

La première est consacrée à la description des zones étudiées, la méthodologie utilisée, les caractéristiques sociodémographiques des migrants, des personnes à mobilité, la répartition par âge et sexe, la situation matrimoniale et le niveau d'étude. La deuxième partie axée sur l'analyse des caractéristiques de la migration et de la mobilité, les trajectoires des mobilités/parcours migratoires (pays d'origine, pays de transit ou de passage et pays d'installation), des difficultés liées à la migration et à la mobilité.

La troisième partie est portée sur les quotidiennetés des migrants (activités, accès au logement, à la santé, à l'éducation, au foncier, au crédit/banques), la nature de l'accompagnement institutionnel dont ils bénéficient, les violences, racket/tracasseries, dangers et menaces subis, les personnes à mobilité au cours de leur voyage, pendant leur séjour et les moyens de recours utilisés. La quatrième et dernière partie est orientée sur les connaissances du protocole d'accord de la CEDEAO, les projets à long terme, la satisfaction par rapport à la situation actuelle et le projet de voyage dans le moyen terme.

2 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS ET DES PERSONNES EN MOBILITE

Il est important de rappeler qu'un migrant est une personne étrangère qui aura passé au moins six mois sur le territoire d'un autre pays et qui à l'intention se s'installer durablement si les conditions d'accueil permettent ; alors qu'une personne à mobilité est une personne étrangère qui circule à l'intérieur d'un territoire national pour des motifs multiples et variés et qui à l'intention de retourner dans son pays d'origine.

2.1 Personnes migrantes

La répartition de notre population d'enquête, selon la classe d'âge et le niveau d'étude des migrants, révèle que 44,2% des migrants qui ont un niveau d'étude supérieur se situe dans la tranche d'âge de 15-24 ans ; 51,8% de ceux qui ont un niveau secondaire sont dans la tranche de 25-34 ans, 46,2% de niveau moyen sont dans la tranche de 35-64 ans, 90,1% de niveau école coranique/arabe sont de la tranche de 35-64 ans 61,5% ; ceux qui n'ont aucun niveau sont de la tranche d'âge de 35-64 ans. Aucun migrant n'a une formation en langue nationale.

Tableau 1 : Répartition des migrants par niveau d'étude et classe d'âge

Classe d'âge	Niveau d'étude des migrants							
	Aucun	Alphabétisé en Langue Nationale	École coranique/arabe	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Total
15-24	7,5	0,0	0,0	12,2	19,4	51,8	44,2	32,0
25-34	28,4	0,0	9,9	17,4	34,4	20,2	39,2	29,4
35-64	61,5	0,0	90,1	66,3	46,2	28,0	16,6	37,9
65 et plus	2,6	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Total	100	0,0	100	100	100	100	100	100

Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

Quant au niveau d'étude et le sexe des migrants, 59,5% de ceux qui ont un niveau supérieur sont des hommes, 64,8% de ceux du secondaire sont aussi des hommes, 54,7% du niveau moyen sont des femmes, 53,2% du niveau primaire sont des femmes, 84,5% du niveau école coranique/arabe sont des hommes, aucun migrant n'a un niveau alphabétisé en langue nationale, 75,4% de ceux qui n'ont aucun niveau sont des femmes.

Tableau 2 : Répartition des migrants par niveau d'étude et sexe

Migrants	Sexe	Niveau d'étude du migrant							Total
		Aucun	Alphabétisé en langue Nationale	École coranique /arabe	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	
		Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)
	Homme	24,6	0,0	84,5	46,8	45,3	64,8	59,5	53,8
	Femme	75,4	0,0	15,5	53,2	54,7	35,2	40,5	46,2
	Total	100	0,0	100	100	100	100	100	100

Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

L'enquête sur la situation matrimoniale des migrants révèle que 100% de la catégorie union libre sont des hommes ; 88,4% de la catégorie veuf (ve) sont des femmes ; 68,5% de la catégorie divorcée/séparé(e) sont des femmes ; 52% de la catégorie marié(e) polygame sont des hommes ; 65,8% de la catégorie marié monogame sont hommes et 51% de la catégorie célibataire sont des hommes.

Tableau 3 : Répartition des migrants par situation matrimoniale et sexe

SEXE	Statut matrimonial des migrants						Total
	Célibataire	Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Veuf(ve)	Union libre	
Homme	51,0	65,8	52,0	31,5	11,6	100	53,8
Femme	49,0	34,2	48,0	68,5	88,4	0,0	46,2
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

2.2 Personnes en mobilité

L'étude sur la répartition par classe d'âge et le niveau d'étude des personnes en mobilité montre que 38,7% du niveau supérieur sont de la classe d'âge de 15-24 ans, 48,4% du secondaire sont de 35-64 ans, 42,1% du niveau moyen sont de 35-64 ans, 46% du primaire sont de 35-64 ans, 89,4% du niveau école coranique/arabe sont de 35-64 ans, 46,6% et ceux qui n'ont aucun niveau sont de 35-64 ans. Aucune personne migrante n'a le niveau alphabétisé en langue nationale.

Tableau 4: Répartition des personnes à mobilité par niveau d'étude et classe d'âge

Personne à mobilité/en transit	Classe d'âge	Niveau d'étude du migrant								
		Aucun	Alphabétisé en langue nationale	École coranique/Arabe	Primai	Moyen	Secondaire	Supérieur	Total	
	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	Nb. Lignes (%)	
	15-24	22,6	0,0	0,0	18,5	23,3	21,2	38,7	22,2	
	25-34	27,5	0,0	10,6	35,5	34,6	27,0	28,0	28,8	
	35-64	46,6	0,0	89,4	46,0	42,1	48,4	25,3	46,5	
	65 et plus	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	8,0	2,5	
	Total	100	0,0	100	100	100	100	100	100	

Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

L'étude sur le niveau d'étude et sexe des personnes en mobilités révèle que 62,5% du niveau supérieur sont des hommes, 53,4 du niveau secondaire sont des hommes, 54,3% du niveau moyen sont des hommes, 51,9% du primaire sont des femmes, 66,7% du niveau école coranique sont des femmes, 76,7% de ceux qui n'ont aucun niveau sont des femmes. Aucun de nos enquêtés n'a un niveau alphabétisé en langue nationale.

Tableau 5: Répartition des personnes à mobilité par niveau d'étude et sexe

Sexe	Aucun	Alphabétisé en Langue Nationale	École Coranique /arabe	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Total
Homme	23,3	0,0	33,3	48,1	54,3	53,4	62,5	46,4
Femme	76,7	0,0	66,7	51,9	45,7	46,6	37,5	53,6
Total	100	0,0	100	100	100	100	100	100

Source : IPAR, Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

Aucune des personnes migrantes interrogées n'était en union libre, 100% de la catégorie veuf (ve) reste des femmes, 100% de la catégorie divorcé (e)/ séparé(e) sont des hommes, 78,5% de la catégorie marié(e) polygame sont des femmes, 50,9% de la catégorie marié(e) monogame sont des femmes, 55% de la catégorie célibataire restent des hommes.

Tableau 6 : Répartition des personnes à mobilité par situation matrimoniale et sexe

Sexe	Célibataire	Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Veuf(ve)	Union libre	Total
Homme	55,0	49,1	21,5	100	0,0	0,0	46,4
Femme	45,0	50,9	78,5	0,0	100	0,0	53,6
Total	100	100	100	100	100	0,0	100

Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

3 CARACTÉRISTIQUES DE LA MIGRATION ET DE LA MOBILITE

3.1 Raisons du choix de la République de Guinée

Les raisons du choix de la République de Guinée sont généralement d'ordre socioéconomiques : la recherche de l'emploi, la recherche des revenus supplémentaires, l'apprentissage d'un métier, l'exercice des activités commerciales, passer des vacances, rejoindre les familles, venir pour se réfugier, venir pour étudier, etc. Mais ces raisons varient d'une personne à une autre, selon que l'intéressé soit migrant ou personne en mobilité mais également en fonction de l'âge et du sexe.

a) Motifs des migrants

Chercher un emploi, rejoindre la famille et étudier sont les motifs les plus évoqués par les migrants. Il y'a très peu de personnes qui viennent pour des raisons touristiques ou pour passer des vacances. La proportion de personnes qui viennent à la recherche des revenus supplémentaires est relativement élevée. Ces motifs varient en fonction du sexe et de l'âge du migrant.

Pour des raisons de recherche de l'emploi, les hommes immigreront en République de Guinée plus que les femmes (34,7% des hommes contre 15,2% des femmes). Par contre les femmes, qui viennent souvent rejoindre leurs familles, sont plus nombreuses que les hommes pour le même motif (31% des femmes contre 15,9% des hommes). Cette situation s'expliquerait par le fait que généralement c'est l'homme qui part en premier pour tâter le terrain et s'installer d'abord avant que la femme ne vienne le rejoindre.

Selon l'âge, nous observons une égalité relative entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les raisons éducatives. 20,7% des hommes viennent en République de Guinée pour étudier contre 21,7% des femmes. Par ailleurs, ceux de la tranche d'âge, comprise entre 14 et 24 ans, voyagent principalement en République de Guinée pour trois raisons : les études (39,3%), pour rejoindre la famille (36,1%) et pour la recherche de l'emploi (10,7%). Pour ceux dont l'âge varie entre 25 et 34 ans, 35,5% viennent en République de Guinée pour chercher un emploi ; 28,1% pour étudier ; 16,4% pour rejoindre la famille et 13,5% pour la recherche des revenus supplémentaires.

En ce qui concerne la tranche d'âge qui varie entre 35 et 64 ans, essentiellement les raisons sont la recherche de l'emploi (34,9%) ; la recherche des revenus supplémentaires (30,4%) ; pour rejoindre la famille (15,9%). Enfin, ceux qui sont âgés de 65 ans ou plus sont motivés principalement par trois choses : 65,9% pour rejoindre la famille, 17,1% pour la recherche de l'emploi et 17,1% pour la recherche des revenus supplémentaires.

Ces chiffres montrent que la recherche de l'emploi est le motif le mieux partagé par les migrants quelle que soit la tranche d'âge. Elle représente 25,7% des motifs de la migration. Nous observons également que les vieux et les plus jeunes, entre 15 et 24 ans et 65 ans et plus, qui sont motivés pour des raisons familiales.

Nous avons trouvé que parmi ces migrants, il y'a des ceux qui sont entre autres des étudiants, des entrepreneurs, des personnes exerçant des métiers, des personnes employées dans des entreprises ou encore des personnes travaillant pour des institutions. Aussi des personnes en mobilité comme les chauffeurs, les commerçants import-export. Les résultats des entretiens, selon les motifs des uns et des autres, permettent de distinguer trois types de migrants : ceux qui sont venus parce qu'ils n'avaient pas le choix, ceux qui ont volontairement choisi d'immigrer et ceux qui viennent par opportunité.

Pour les premiers, ils sont venus suite à d'une situation malheureuse (crises politique ou économique) survenue dans leurs pays d'origine ; ils sont souvent venus avec leurs parents. C'est notamment les ressortissants des pays limitrophes de la République de Guinée (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Liberia) , qui ont connu la guerre. C'est le cas de cet ivoirien de 31 ans qui a accepté de répondre aux questions de notre équipe à Conakry :

« Je suis venu en République de Guinée à cause des évènements (crise post-électorale de 2010-2011) qui ont eu lieu en Côte d'Ivoire. Après l'obtention de mon bac, les Universités étaient fermées au lieu de rester donc à ne rien faire, mon papa m'a envoyé en Guinée pour poursuivre mes études ».

Dans la même optique, un sierra-léonais de 35 ans que nous avons interrogé à Pamelap, nous disait :

« Ce sont les aléas de la guerre qui m'ont fait venir en Guinée. Je fus conseillé de venir en Guinée pour l'hospitalité, la paix et la quiétude qui y régnait à l'époque. Pendant la guerre (rébellion), on a rencontré beaucoup de difficultés à l'époque, et je m'en souviens toujours, c'est comme si c'était hier. Certains de nos amis, dormaient sur les bancs dans les rues, sous les vérandas et dans les marchés. Nous, nous étions casernés au camp des réfugiés où il faisait froid. C'était le quotidien de tout le monde. Nous connaissions la CEDEAO, elle était là pour nous sécuriser, donc, s'il arrivait des problèmes, c'était de sa responsabilité de nous secourir ».

Le deuxième groupe est venu en République de Guinée, non pas parce qu'ils n'avaient pas le choix mais convaincus par leurs proches que le pays est bien pour mener leur vie. C'est le cas d'un homme de 47 ans vivant à Pamelap :

« Je n'ai eu aucune opportunité de travail en Sierra-Leone et j'y ai beaucoup souffert. Au vu de ma situation, mon grand frère m'a demandé de venir rester à côté de lui à Pamelap. Et une fois arrivé, il m'a suggéré de m'introduire dans la vente du carburant (essence), ensuite, il m'a offert un petit capital à cet effet. Aujourd'hui, Dieu merci, je suis en train de mener ma vie sans aucune difficulté ».

Le troisième groupe de migrants vient par opportunité. Ils profitent de la proximité entre leurs pays et la République de Guinée. Cette proximité n'est pas que géographique, elle est aussi sociale, culturelle et ethnique. Certains migrants viennent parce que la République de Guinée est proche, accessible mais aussi ils se sentent comme chez eux, du moins du point de vue culturel et linguistique. Ceux d'entre eux qui sont installés dans les zones frontalières ne voient pas de différence entre leurs pays d'origine et la République de Guinée. C'est le cas d'un jeune Sierra Léonais de 23 ans rencontré à Pamelap : « *A vrai dire, puisque je parle le Pular, on ne me prend pas pour un étranger ici* ».

Certains viennent en République de Guinée parce que convaincus par un proche ou un ami. Ils sont souvent encouragés par des personnes qui connaissent la République de Guinée :

« *Cela fait deux semaines que je suis en République de Guinée, je suis venu, car tous mes amis sont en République de Guinée. Ils m'ont dit qu'ici, il y a beaucoup de travail et ils m'ont donc dit de venir ici* » témoignage d'un tailleur sénégalais résidant à Conakry.

D'autres trouvent que le climat d'affaires est plus propice en République de Guinée que dans leur pays d'origine et estiment que la République de Guinée est un pays d'accueil. Un entrepreneur ivoirien de 42 ans, installé à Conakry, le confirme ainsi : « *en termes d'affaires, il y a beaucoup d'opportunités ici. La facilité d'accès aux affaires est plus souple en République de Guinée que dans certains pays, la Côte d'ivoire par exemple* ».

Certains de nos interlocuteurs estiment que c'est plus facile pour un pauvre de gagner sa vie en République de Guinée que dans leurs pays d'origine : « *Il y a la pêche au Sénégal, mais les moyens ne nous permettent pas d'y travailler. Ce sont ceux qui ont des moyens qui y travaillent et ceux qui n'en ont pas viennent travailler ici* », témoigne un jeune de 32 ans travaillant à Conakry.

Il y a également des jeunes qui viennent pour pouvoir poursuivre leurs études en République de Guinée. Mais aussi ceux qui viennent pour chercher de l'argent afin de pouvoir continuer les études dans leur pays d'origine.

Nous avons des élèves qui ont suspendu leurs études dans leur pays d'origine pour venir chercher de l'argent en République de Guinée dans l'espoir de retourner un jour chez eux et de poursuivre les études, parce qu'ils n'ont plus de soutiens financiers pour étudier sur place. Ils sont découragés et veulent retourner chez eux, car le système éducatif guinéen n'est pas mieux que celui de leur pays. C'est le cas d'un jeune de 23 ans apprenti, transporteur de bagages, à Pamelap :

« *J'avais étudié jusqu'en terminale en Sierra Leone avant de venir ici. J'ai eu le bac mais je n'ai pas d'argent me permettant de faire l'université pour le moment. Je n'ai pas tenté de reprendre les études car la République de Guinée est un pays francophone et moi je viens d'un pays anglophone. J'ai appris en Anglais et ici on enseigne en Français. Je dois retourner en Sierra Leone pour poursuivre mes études. C'est pour cette raison que je suis venu ici chercher de l'argent pour poursuivre mes études un jour* ».

D'autres viennent poursuivre leur cursus académique dans les institutions d'enseignement supérieur de la République de Guinée et estiment que la discipline qu'ils veulent étudier est plus développée que dans leurs pays d'origine. C'est ce qui a poussé un jeune ivoirien de 34 ans à venir s'inscrire dans une Faculté des sciences des mines en République de Guinée.

« Je suis venu pour les études parce que le domaine que j'ai choisi (le secteur minier) est beaucoup plus développé ici par rapport à la Côte d'Ivoire. Je suis donc en République de Guinée pour ma formation et pour obtenir un emploi ».

De nombreux étrangers viennent étudier en Guinée, principalement pour trois raisons : les études coûtent moins chères que dans les autres pays voisins ; certaines spécialités sont plus développées, comme les études dans le secteur minier et les concours sont plus faciles d'accès, comme les études de médecine.

Un jeune sierra-léonais de 23 ans, transporteur (taxi moto), indique ceci :

« Je suis venu à bord du véhicule en quittant en Sierra-Léone. En cours de route, on a dépassé d'abord le barrage des militaires « anglais » (sierra-léonais) avant d'arriver à celui des militaires guinéens. Quand tu arrives au barrage guinéen, les militaires te demandent de présenter les documents comme la carte nationale d'identité ou le passeport, pour savoir si réellement tu es léonais ou guinéen. Si tes documents sont complets et valides, ils t'acceptent de rentrer sans difficulté. Mais, si tu n'as pas des bons documents, ils n'acceptent pas que tu dépasses le barrage. Pour ceux qui n'ont pas de bons documents ou pas de documents, ils demandent à ce qu'ils paient une somme d'argent (...) Ce que je gagne en Guinée est très différent de ce que je gagne en Sierra-Léone. Je gagne un peu ici. Il est très difficile qu'un jeune reste en Sierra-Léone et y gagne quelque chose, car, premièrement, il n'y pas d'activités dans lesquelles on pourra gagner d'argent ; deuxièmement, il y a la famille et à chaque fois on te demande de l'assistance en vue de faire face aux petites difficultés, ce qui n'est pas le cas en Guinée ».

Photo 2 Centre de transit et d'orientation des migrants



b) Motifs des personnes en mobilité

Les personnes en mobilité viennent en République de Guinée pour les raisons suivantes : visite des parents / amis, soins médicaux, tourisme, achat de marchandises, vente de marchandises, recherche de partenaires, recherche de revenu, transit, pêche saisonnière, transport, etc.

Cependant le motif le plus mentionné chez ceux qui sont âgés entre 35 et 64 ans, ce qui représente 29,9%, est l'achat de marchandises. Enfin 44,3% de ceux dont l'âge est supérieur ou égale à 64 ans sont des attachés d'ambassade. C'est le taux le plus élevé dans cette tranche d'âge en ce qui concerne le motif en mobilité.

Ces motifs sont variables en fonction du sexe et 53,6% sont des femmes contre 46,4% d'hommes. Les femmes s'intéressent plus que les hommes en ce qui concerne la visite des parents ou amis (62,6% contre 37,4%) et 85,3% sont des hommes contre 14,7% des femmes.

Le taux le plus élevé dans la tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans concerne ceux qui visitent des parents ou amis (17,2%). C'est le même cas pour ceux qui sont entre 25 et 34 ans (19,2%).

Ces chiffres montrent que les jeunes migrent plus que les personnes d'un certain âge et que les femmes migrent en suivant généralement leurs époux.

Un transporteur sierra-léonais de 25 ans, célibataire, indique :

« Le principal motif qui m'encourage à venir en Guinée, c'est l'hospitalité des guinéens. Ils viennent chez nous et nous partons chez eux. Les guinéens sont gentils. Moi je suis chauffeur. Je prends des passagers de Cambia à Pamelap, mais quelques fois, je rentre avec peu d'argent à la maison et parfois rien. Au niveau des barrages, les policiers nous fatiguent énormément. A chaque barrage érigé, ils nous demandent régulièrement de l'argent avant de passer. Ils disent que c'est à cause de la carte nationale d'identité mais moi je n'arrive pas à comprendre cela parce que même quand tu détiens la carte, ils te font toujours payer de l'argent. Ça nous inquiète et nous fatigue vraiment. Par exemple quand nous sommes avec les passagers on ne peut même pas intervenir pour eux. Dès qu'on commence à parler on nous arrête pour nous emprisonner. Nous souffrons vraiment au niveau de la frontière ».

Une jeune sierra léonaise de 21 ans, transporteur de bagages, affirme :

« Je suis venue ici pour chercher du travail. Il y'a des opportunités que je trouve ici et que je n'ai pas trouvées en Sierra Leone telle que la facilité d'accès au travail rémunérateur. C'est plus facile d'avoir du travail et de l'argent ici en Guinée qu'en Sierra Leone. C'est la seule raison (chercher du travail) qui m'a poussé à vivre ici. Si je pouvais gagner plus d'argent là-bas, j'y serais resté ».

Un jeune apprenti auto de 23 ans, indique :

« J'avais étudié jusqu'en terminale en Sierra Leone avant de venir ici. J'ai eu le bac mais je n'ai pas l'argent me permettant de faire l'université pour le moment. Je n'ai pas tenté de reprendre les études car la Guinée est un pays francophone et moi je viens d'un pays anglophone. J'ai appris en Anglais et ici on enseigne en Français. Je dois retourner en Sierra Leone pour poursuivre mes études. C'est pour cette raison que je suis venu ici chercher de l'argent afin de pouvoir retourner pour poursuivre mes études un jour. J'espère pouvoir travailler comme ça jusqu'à l'obtention d'une somme me permettant de poursuivre mes études si Dieu le veut bien ».

3.2 Parcours des migrants et trajectoires des personnes à mobilité

Tous les migrants n'ont pas le même parcours et les personnes à mobilité ne suivent pas la même trajectoire avant d'arriver en République de Guinée. Certains n'ont connu aucun pays de transit avant d'y arriver. D'autres sont passés par un ou deux pays. Il y'en a même qui ont visité quatre pays avant d'être en République de Guinée.

Selon la nationalité du migrant, nous constatons que les ivoiriens¹³ ont visité plus de pays avant d'arriver en République de Guinée que les autres ressortissants des pays membres de la CEDEAO. Les maliens viennent juste après les ivoiriens. 18,9% des ivoiriens et 16,5% des maliens rencontrés ont visité 4 pays avant la République de Guinée. 25,2% des ivoiriens et 17,4% des maliens ont transité par un autre pays avant d'arriver en République de Guinée.

Par contre, c'est parmi les ressortissants des pays comme le Cap Vert, le Togo, le Benin, la Gambie et le Niger qu'on rencontre le faible pourcentage de personnes ayant transité par plusieurs pays avant d'arriver en République de Guinée. Seulement 1,2% des gambiens ont visité 4 pays avant d'arriver en République de Guinée ; 1,2% des nigériens interrogés ont transité par 3 pays avant de venir en République de Guinée. Ce qui expliquerait le faible nombre de ressortissants de ces pays rencontrés en République de Guinée lors de nos enquêtes.

Selon le sexe, nous avons observé que les hommes ont visité plus de pays que les femmes avant leurs arrivées respectives en République de Guinée. Le taux le plus élevé des femmes ayant visité 3 pays avant la République de Guinée est de 8,3% pour les libériens contre 35,7% pour les libériennes, tandis que chez les hommes il est de 50% pour les nigériens contre 00% pour les nigériennes.

A noter que les statistiques montrent que les femmes ont le taux le plus élevé chez les personnes qui ne sont passées par aucun pays avant la République de Guinée. Le taux le plus élevé chez les hommes n'ayant pas transités par aucun pays est de 56,5%, alors qu'il est à 74,2% chez les femmes : 56,5% des Sierra Léonais contre 74,2% des Sierra Léonaises.

Ces chiffres nous révèlent que les femmes libériennes voyagent plus que les autres femmes des autres pays de la CEDEAO, que ce sont les Nigériennes qui voyagent moins. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait qu'au Libéria les femmes auraient plus de liberté contrairement au Niger où la culture et la religion limitent la liberté pour les femmes de voyager seules. Cette propension des libériennes à voyager plus facilement pourraient s'expliquer non seulement à cause des guerres, l'instabilité politique dans ce pays et la destination privilégiée restent les pays les plus proches comme le Libéria ou la Guinée.

¹³ Il s'agit pour les Ivoiriens de venir à Conakry par la route. Ce qui les oblige de passer soit par le Libéria soit par la Sierra-Leone. Sinon les ivoiriens peuvent entrer dans le territoire guinéen directement par la Guinée Forestière, située à plus de 900 km de la ville de Conakry.

4 QUOTIDIENNETES DES MIGRANTS

Il s'agit d'appréhender ici les conditions de vie quotidiennes et les difficultés rencontrées par les migrants pour leur installation et séjour en République de Guinée à travers les conditions d'accessibilité à la terre, au logement, à la santé, à l'éducation mais aussi d'accompagnement bancaire et institutionnel.

4.1 Activités / Travail des migrants

Les activités des migrants vivant en République de Guinée sont multiples et varient d'une personne à une autre. Elles dépendent principalement du motif de la migration, des compétences du migrant, de l'environnement et d'autres. Les données indiquent que les migrants ont recours aux activités suivantes : étude 31,9% ; commerce 29,2% ; enseignant 8,3% ; transport 3,8% ; privé formel 5,2% ; restauration 2,1% ; artisanat/pêche/ouvrier 2,1% ; coiffure/couture 2,3% ; fonction publique 2,2% ; apprentissage 1,4% ; agriculture 1,9% ; sport 1,1% ; technicien/informaticien/infographe 1,0%, etc.

Un gambien d'une quarantaine d'années interrogé nous a confié ceci :

« En ce moment, je peux dire Dieu merci parce que je trouve de quoi à me nourrir. Je suis agriculteur, je vis des activités champêtres. Je fais la culture de la patate, du manioc, de l'arachide et d'autres. Je mange une partie et je revends l'autre dans le marché d'ici et d'ailleurs. Aussi, il y a des gens qui viennent m'acheter des produits en gros et partir les revendre en détail ailleurs (...) Je ne gagne pas beaucoup d'argent, aussi, je rencontre des difficultés, tu sais pourquoi ? Parce que, parfois, je ne retrouve pas les dépenses que j'engage, tu vois ? Pourtant, on réalise une activité où on peut retrouver les dépenses effectuées et des intérêts. Mais, faire une activité sans retrouver tes dépenses, tu sais, ça c'est une énorme difficulté. Par ailleurs, je n'ai pas de main d'œuvre. Mais, si Dieu m'aide à avoir un peu d'argent, je peux chercher quelqu'un pour qu'il m'aide dans mes activités. Encore, je n'ai pas d'outils de travail modernes, je travaille avec la daba/houe ».

Une restauratrice de 32 ans :

« La pression financière nous fatigue beaucoup. Je vends le riz dans mon restaurant, dès fois ça marche, dès fois ça ne marche pas. Ce qui est invivable, je vous le jure. Les nationaux et les étrangers sont confrontés à la même la situation ».

Photo 3 Port de pêche artisanale de Boulbinet (Conakry)



4.2 Accès au logement

L'accès au logement, pour les différents enquêtés rencontrés, est lié aux difficultés inhérentes aux réalités guinéennes : 75,8% des enquêtés trouvent que les difficultés d'accès au logement sont liées à la cherté des locations, 57, 2% au manque de moyens financiers.

Ces difficultés tiennent compte du niveau de développement et des conditions de logement : 34,8% trouvent que les difficultés sont liées à la qualité des logement (électricité, eau, confort, etc.) ; 27,1% conditions d'accès et au prix exorbitant à l'égard des étrangers ; 26,0% à l'indisponibilité du logement ; 24,7% au refus de loger les étrangers ; 21,9% parlent de discrimination à l'égard des étrangers ; 19,7% indiquent le problème de garantie ou de caution. Les problèmes de religion ou de culture sont faiblement indiquées (2,7%) parmi les difficultés rencontrées par les étrangers. C'est le cas des propos recueillis auprès d'une jeune femme de 21 ans :

« Lorsque mes parents cherchaient le logement, ils ont beaucoup souffert, car pour obtenir un logement il y a beaucoup de critères : premièrement on te demande ton ethnie, ta nationalité, ta religion ; deuxièmement le prix qu'on te fixe est trop élevé. Pour notre maison de 4 chambres, salon et cuisine, on payait 1.000.000 GNF. Mais tout récemment, le propriétaire a décidé de fixer le prix à 2.500.000 GNF. Après négociation, il a laissé à 1.500.000 GNF. Dans cette situation, si vous êtes chrétien et étranger nigérian, il est fort probable que vous ayez accès difficilement au logement. En République de Guinée, parmi les étrangers, les nigériens ont une mauvaise réputation ; on les traite de criminels et de narcotrafiquants ».

A tort ou à raison, les nigériens sont très mal vu en République de Guinée. Les hommes sont considérés comme des bandits, des gens qui trompent en se faisant passer par des hommes d'affaire qu'ils ne sont pas en réalité. Les femmes sont considérées comme des prostituées ou de voleuses de mari.

4.3 Accès au foncier

Les difficultés d'accès au foncier varient selon les endroits et le projet du migrant. Les situations ne sont pas de même à Conakry qu'à Pamelap. Dans ce district, situé à la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone, les étrangers qui y vivent rencontrent moins de difficultés pour accéder à la terre. Cela s'explique par la proximité sociale et géographique de ces migrants avec la Guinée. Certains ont construit dans leurs pays d'origine et en Guinée. Ces derniers se sentent chez eux partout où ils sont dans les deux pays.

A Pamelap, nous avons été témoins d'un décès survenu à Kambia (Sierra Leone) alors que nous avions un rendez-vous avec un Sierra Léonais à la gare routière. Lorsqu'on lui a annoncé le décès de son frère, il nous a immédiatement laissé pour aller participer à l'inhumation. A son retour de la Sierra-Léone, il nous a raconté ceci :

« Nous avons inhumé mon frère là-bas. Notre famille est installée à la fois à Kambia et à Pamelap. Nous avons une concession et des terrains ici. Nous avons également un champ et une maison à Kambia. Nous pouvons passer la journée ici et aller dormir là-bas. Beaucoup de familles ici sont dans la même situation. Nous pouvons passer par des routes secondaires que nous maîtrisons pour s'y rendre ».

Cette déclaration illustre le caractère poreux des frontières qui ne sont le plus souvent qu'artificielles. Les populations fréquentent les deux côtés de la frontière le plus naturellement possible. Les liens familiaux et les occupations quotidiennes font que l'imbrication va de soi. Ils parlent parfois les mêmes langues et ont en commun les mêmes traditions, us et coutumes.

Ceux qui vivent à Conakry ont souvent des difficultés liées à plusieurs facteurs : le manque de moyens financiers (56,7%), la saturation foncière (47,5%), la longueur de procédure d'accès (51,3%) ou encore la crainte liée à la viabilité du terrain (4,2%).

4.4 Accès à la santé

Comme pour les populations locales, celles étrangères et interrogées nous signalent rencontrer des difficultés pour se soigner avec quelques faibles disparités par endroits. Les difficultés majeures sont souvent d'ordre financier (57,3%) ; la discrimination à l'égard des étrangers (25,7%) ; refus d'admission au sein d'une structure de santé publique (9,0 %) ; le problème d'accueil (7,3%) ; la corruption des agents de santé (5,7%) ; la hausse des prix des médicaments (3,7%).

Encadré 1 : Enquête santé : se soigner en Guinée, quelle affaire !

Source : Par Salématou DIALLO - Guinée Conakry Info | Guinée | 7 mai 2016

Après 58 ans d'indépendance, la Guinée n'a toujours pas un système sanitaire digne de ce nom. L'épidémie d'Ébola qui a sévi durant deux années consécutives et qui a fait des ravages, est là pour nous le rappeler. Les plus nantis ou les hauts commis de l'État préfèrent aller se soigner au Sénégal voisin, au Maroc ou à Paris. Pour le citoyen lambda, c'est faire le choix entre mourir chez soi ou à l'hôpital. Guinée Conakry Info vous propose un bref aperçu des difficultés rencontrées par les malades dans les centres hospitaliers guinéens.

Comme la plupart des secteurs clés du développement, le système sanitaire guinéen est miné par la corruption, l'affairisme, l'incompétence et la médiocrité de certains services sanitaires. Mal équipé avec un personnel pas toujours bien formé, Ébola a mis au grand jour toutes les insuffisances d'un système que pourtant l'initiative Bamako des années 90 avait boosté.

Mettre en danger la vie des malades

Mais, présentement dans les hôpitaux guinéens, le serment d'Hippocrate est hélas souvent violé par des médecins rongés par l'appétit du gain jusqu'à enterrer leur sacerdoce, qui les oblige pourtant à sauver la vie. Hélas l'humanité a foutu le camp chez certains, laissant la place à l'affairisme quitte à mettre en danger la vie des malades ou à les laisser mourir tout simplement sans broncher.

L'exemple le plus éloquent est le cas de cette jeune femme sur le point d'accoucher, qui a été abandonnée à elle-même à Donka, dans la souffrance jusqu'à ce que mort s'en est suivie. Les exemples sont nombreux et la plupart de ces drames se passent dans le silence complice de certains personnels sanitaires ou de parents fatalistes.

En près de six décennies d'indépendance, la Guinée ne dispose que de trois grands centres hospitaliers publics dans la capitale : les CHU de Donka et Ignace Deen et, tout récemment le centre hospitalier de Kipé, fruit de la coopération sino-guinéenne. Les deux premiers sont vétustes et vieillissants, d'où la rénovation de l'hôpital Donka, heureusement encourus. Mais ces trois hôpitaux ne peuvent pratiquement pas répondre à la demande de toute la population même de la zone de Conakry. Sans oublier que les Guinéens de nombreuses préfectures viennent souvent en dernier recours pour s'y soigner. Autant que possible.

Ces fameux "docteurs" et leurs patients

En dépit du déficit d'hôpitaux publics, les soins qui y sont administrés laissent à désirer. A Donka et Ignace Deen, il n'est pas rare de rencontrer des stagiaires qui sont affectés par les médecins titulaires à administrer des soins aux patients. Ce qui au vu de leur niveau de connaissances est extrêmement grave et fait ravage dans ces hôpitaux qui se sont transformés quelques fois en de véritables boucheries humaines.

Ces fameux "docteurs" en question passent le plus clair de leur temps dans des cliniques privées qu'ils ont réussi à mettre en place grâce au racket des patients et aux jeux d'intérêts. DM s'est fait consulter par un médecin à Ignace Deen, à son immense surprise, celui-ci lui recommande automatiquement d'aller faire ces examens dans une clinique bien précise et connue de son traitant. Il comprend tout de suite le jeu, celui de l'intérêt.

CK lui, a fait des prélèvements pour des examens, il a déboursé, tenez-vous bien, 335.000 GNF ! Pour quatre examens et cela fait près d'une semaine qu'il attend ces résultats, il a beau clamé au laborantin que les résultats sont urgents, ce dernier n'en a cure et lui rétorque à chaque fois : « Ce n'est encore prêt, veuillez patienter ». Jusqu'à la mort peut être. C'est surréaliste mais K. nous explique : « A Ignace Deen, lorsque nous amenons un malade nous sommes obligés de payer une somme qui varie de 5000 à 10.000 GNF à l'entrée pour accéder à l'enceinte de l'hôpital, ensuite nous achetons le carnet qui fait office de prix de la consultation, et chaque fois c'est comme ça ! » Martèle la jeune demoiselle.

M. est quant à lui un jeune guinéen diplômé sans emploi, il est tombé malade, et est allé à l'hôpital pour se faire consulter. Une fois le diagnostic établi, il souffrirait selon le médecin d'insuffisance cardiaque. Le médecin lui prescrit alors une ordonnance. Il achète les premiers produits et commence le traitement mais, étant instruit et curieux, il décide de faire une recherche sur cette maladie et son traitement sur Internet, sur des sites spécialisés. Et là, il se rend compte que le traitement que lui propose le médecin est complètement inadapté, voire risqué, pouvant aggraver sa maladie. Il décide alors d'arrêter le traitement et d'aller voir un autre médecin. Ainsi vont parfois, les traitements dans nos hôpitaux. On se demande alors quel aurait été le sort de la pauvre vieille femme en provenance du village et dans la même situation ?

L'hôpital sino guinéen, nouveau centre hospitalier qui semble être celui répondant sur le plan de la construction aux normes d'un hôpital moderne n'est pas en reste. Au-delà de ce cliché, c'est à peu près le même schéma. On est obligé par exemple de déboursé un montant variant entre 50.000 et 130 000 GNF pour une simple consultation. Si on ajoute à cela les éventuels examens médicaux, l'addition pourrait rapidement monter à 200.000 voire 300.000 GNF ! Pour le commun des Guinéens ce n'est point une sinécure !

Chaque jour ce sont des millions et des millions de francs guinéens qui entrent dans les caisses de ces hôpitaux, mais vraiment à quoi sert cet argent ?

En attendant d'y voir beaucoup plus clair, l'on peut se réjouir de la décision du gouvernement guinéen de construire de nouveaux CHU dans certaines grandes capitales régionales et d'édifier dans la commune de Matoto un nouvel hôpital de proximité.

Ce tableau peu reluisant présenté par Guinée Conakry Info revient dans les propos- de nos interlocuteurs. Un étudiant interviewé à Conakry nous affirme au cours d'une discussion :

« Quand tu viens dans les structures sanitaires, le personnel soignant cherche à connaître ton nom et ta filiation. Ensuite, il te surfacture, et ce que tu paies comme frais, fera le double de ce que tu aurais payé ».

Photo 4 Poste de santé de Pamelap



Ces propos illustrent bien le fait que les protocoles de la CEDEAO ne sont pas respectés dans la pratique. Sinon les citoyens de la Communauté bénéficient de l'égalité de traitement en ce qui concerne l'accès aux services sociaux, culturels et sanitaires. Les nationaux continuent à faire une différence de traitement entre les guinéens et les autres citoyens de la CEDEAO, considérés toujours comme des étrangers.

4.5 Accès à l'éducation

Il y a deux catégories de migrants qui sont concernées par les conditions d'accès à l'éducation. En premier lieu, les migrants qui sont venus uniquement pour étudier et en second lieu les migrants qui ont des enfants scolarisés ou à scolariser. Les premiers, nous les retrouvons généralement à Conakry et les seconds, ils sont partout à la fois à Conakry et à Pamelap. Les difficultés sont en fonction de la zone d'habitation de l'étudiant ou du parent d'élève.

Pour 38,8% des enquêtés, les difficultés liées à l'accès à l'éducation sont dues au manque de moyens financiers. Aussi les difficultés sont liées au refus d'admission dans les écoles publiques 28,4% ; 22,6% pensent que c'est plutôt lié à l'accessibilité (la distance) ; 21,4% pensent que c'est lié à la discrimination, 9,1% pensent que c'est plutôt un problème de papier ; 8,9% trouvent que c'est un problème de langue ; 3,4% révèlent que les difficultés sont liées à la corruption et 2,3% pour le non-respect des accords.

Par ailleurs, certains parents d'élèves affirment qu'ils bénéficient de la gratuité de l'école pour leurs enfants. Les difficultés qu'ils rencontrent ne sont pas généralement liées à leur statut d'étranger. Une sierra léonaise habitant à Pamelap disait :

« Moi je suis vendeuse de riz, je suis venue rejoindre mon mari, je rencontre de petites difficultés au quotidien. Mais ce qui concerne la scolarisation de mes enfants, Dieu merci, je ne rencontre aucune difficulté, ils étudient tous dans une école publique. On ne paie rien comme scolarité ».

Dans le même ordre d'idée, certains étudiants saluent l'accessibilité des étrangers aux institutions d'enseignement en Guinée. Ils ne voient pas de différence de traitement entre les étudiants étrangers et guinéens :

« En termes d'égalité avec les populations locales, je pense avoir les mêmes droits qu'elles. On a les mêmes droits. Parce que nous sommes tous des étudiants. Nous payons la même mensualité. Donc on a le même droit d'accès au savoir. La preuve, je n'ai aucune difficulté par rapport au cours. Je n'ai aucune difficulté parce que nous sommes traités au même pied d'égalité que les guinéens qui sont ici. On fait les cours ensemble. On a les mêmes informations, les mêmes notions au même moment ».

Photo 5 École primaire de Pamelap



Encadré 2 : "Apprendre le long de la frontière"

La construction de ce type d'école fut initiée lors d'une assemblée générale des Nations Unies., après de décennies de guerre qui ont déchiré beaucoup de frontières. Dans les différents projets après-guerre, comment faire taire les guerres, entre les pays voisins. Ce fut l'ordre du jour d'une Assemblée générale des Nations Unies. C'est une dame d'origine léonaise qui avait alors proposé l'érection des écoles ALF pour faire taire les guerres entre les pays frontaliers et effacer la frontière, il faut penser à l'éducation. C'est un travail de longue haleine, à long terme. Donc il faut construire des écoles modernes tout le long des frontières et regrouper les enfants des deux pays. Ces enfants-là ne vont pas considérer la frontière. Malheureusement, il n'y a pas d'école comme ça du côté de la Sierra Léone.

Au départ, il s'agissait d'un projet très ambitieux qui a été décidé lors d'une assemblée générale des Nations Unies pilotée par l'Unicef. 100 écoles étaient prévues en Afrique de l'Ouest dont 25 en Guinée, 25 au Libéria, 25 en Sierra Léone et 25 en Côte d'Ivoire. Il fut décidé de commencer la construction des écoles par la Guinée, pays qui recevait les réfugiés des trois autres pays à la fois. Il était question de commencer la construction des écoles en Guinée pour la récompenser et en même temps intégrer les enfants réfugiés et les enfants victimes de guerre. Après l'étape guinéenne, il fallait partir dans les autres pays. A partir de 2009, il y a eu la construction de 8 écoles « ALF » en Guinée sur 25 qui sont entre autres : ALF Pamelap, ALF Madina Woula, ALF Laya, ALF Nongowa, ALF Bala, ALF Fassan Nkoni dans Guékédougou. Bref, les autres sont en forêt. Partout où il y a eu des guerres le long des frontières. Ce furent des écoles modernes basées sur la pédagogie active. C'est une école ouverte à la modernité. Pour le cas précis de l'école ALF de Pamelap, la construction a démarré en 2009 et les locaux furent effectivement occupés en 2011.

Il est important de signaler, dans la même perspective, l'existence d'une école sénégaloguinéenne à Conakry. Le Directeur présente son école :

« Je m'appelle M. Fall, je suis sénégalais, diplômé d'études supérieures en marketing et du commerce. J'ai obtenu mon diplôme au Maroc. Je suis Vice-Recteur de l'Université Mercure. Je suis aussi conseiller à l'école doctorale et je donne des cours aux étudiants en licence 3 à l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia Conakry. Je suis fondateur du complexe Lamine Guèye - Régime Sénégal-Guinéen, créé depuis 2018 (ARRETE A/2018/4185/ME/-A/CAB). Pour créer ce complexe, j'ai eu l'autorisation du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation Nationale du Sénégal à travers l'Ambassade du Sénégal en Guinée. Ce qui fait que notre diplôme est reconnu par l'État sénégalais.

C'est pour deux principales raisons que j'ai créé ce complexe : d'une part, les étudiants que je reçois dans mes universités ont des niveaux absolument faibles. Et tout se passe à la base, donc j'ai essayé de résoudre ce problème avec les fondateurs et les recteurs, mais je n'ai pas eu de réponses satisfaisantes. Donc, avec mes compétences, j'ai décidé de revenir à la base, j'ai essayé de créer une école de modèle pour relever le niveau des élèves. D'autre part, il y a beaucoup de sénégalais qui vivent ici, qui ne connaissent ni la culture ni la géographie et ni l'histoire du Sénégal mais qui ont une vocation de rentrer au pays.

Nous avons créé cette école mixte avec un programme sénégalais et guinéen pour permettre aux sénégalais vivant ici de suivre un programme normal. Pour ce qui concerne les cours, au niveau de la mathématique, la physique, la chimie, la philosophie et la biologie, c'est le programme standard, nous ne changeons rien mais nous développons notre propre méthode d'enseignement. En ce qui concerne l'histoire, l'ECM, la géographie... il y a des différences. Et pour pallier à ces différences, nous avons cherché à adapter le programme sénégalais. Nous voulons faire de telle sorte que les élèves, notamment les sénégalais qui quittent ici avec ce diplôme, puissent participer aux concours organisés par des grandes écoles et aller dans les Universités sénégalaises avec moindre difficulté.

Comme il n'y a pas de laboratoires de recherche et de bibliothèques dans l'université guinéenne, nous avons tissé des partenariats avec l'UNESCO, nous allons le faire aussi avec certaines universités sénégalaises, et peut-être avec quelques-unes de la France. L'objectif étant de pallier à ce manque. Comme au Sénégal, nous voulons nous investir dans la formation continue des enseignants. Je suis d'ailleurs formateur de profession. Nos enseignants sont sénégalais et guinéens. Nos élèves sont sénégalais, ivoiriens, guinéens, etc. C'est le programme de la CEDEAO qui est enseigné, c'est seulement la méthode d'enseignement qui diffère. Plus le français, nous dispensons l'anglais, l'espagnol et l'arabe comme au Sénégal. Nous avons également un système de lecture qu'on a mis en place pour les enfants du primaire, ce qui leur permet de développer leur culture générale après quelque mois de leur inscription. Nous avons supprimé une partie du programme guinéen pour nous conformer au programme standard international. On mixte les professeurs sénégalais aux guinéens. Nous comptons nous investir dans plusieurs universités et villes guinéennes ».

Photo 6 Complexe scolaire Lamine Guèye de Conakry



Des propos de notre interlocuteur, nous avons compris que l'école sénégal-guinéenne de Conakry est créée suite à une autorisation du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation Nationale du Sénégal à travers l'Ambassade du Sénégal en Guinée afin de relever le faible niveau des élèves. Entre autres missions, cet établissement scolaire souhaite livrer des connaissances surtout en géographie et en histoire aux jeunes sénégalais qui « malheureusement » ne connaissent pas la culture de leur pays d'origine.

Tout en voulant être une école qui s'ouvre au monde de par son partenariat avec l'UNESCO et son « programme de la CEDEAO », le Complexe scolaire Lamine Guèye de Conakry se veut combattre contre toute rupture culturelle à laquelle les jeunes migrants sont exposés.

4.6 Accès au crédit bancaire

Sur la question relative à l'accès aux crédits bancaires la réalité dépend d'un acteur à l'autre mais aussi du séjour à passer sur le sol guinéen. Certains migrants n'ont jamais cherché à avoir de crédit auprès d'une banque. Certains ont cherché et en ont trouvé alors que d'autres n'en ont pas trouvé. Cette explication a un lien par rapport à l'ancienneté : plus le séjour est long, plus l'accès au crédit bancaire devient plus facile. Les migrants ayant passé le séjour entre 6 et 12 mois disent avoir eu accès aux crédits : 62,6% contre 37,4%. De façon générale, le taux de bancarisation est très faible en République de Guinée. Une enquête réalisée en 2018¹⁴

¹⁴ République de Guinée, Diagnostic et préparation d'une stratégie nationale d'inclusion financière, BCRG - World-Bank Group, novembre 2018.

montre que quatre adultes sur dix déclarent avoir emprunté dans l'année pour des raisons de santé en premier lieu (18,3%). C'est dire que c'est la famille ou l'entourage qui assure en priorité les besoins financiers (24, 1%). Ce qui donne une indication dans ce pays de marges de progrès considérables pour l'accès des populations à des produits de crédit et aux services formels répondant à leurs besoins de gestion des risques. C'est la stabilité des ressources qui favorise le plus souvent l'accès au crédit bancaire.

Le constat est que les banques ciblent essentiellement les particuliers, salariés des secteurs publics et privés et les grandes entreprises. Les crédits aux particuliers représentent seulement 27% en République de Guinée. Ces prêts sont exclusivement effectués sur domiciliation de salaires à des taux variables selon l'importance économique de l'employeur.

L'enquête réalisée par la Banque Mondiale en Guinée montre que plus de 5 millions de guinéens ne possèdent pas de compte dans les institutions financières et administratives. Près de $\frac{3}{4}$ invoquent un manque de ressources, plus d'un tiers considèrent ne pas disposer des documents nécessaires pour accéder à un compte. Et enfin, 30% des adultes mentionnent l'éloignement et le coût des services.

Par rapport à l'inaccessibilité au crédit bancaire, certains ne connaissent pas les modalités d'accès, mais ceux qui connaissent, trouvent la procédure longue ou compliquée. A noter que beaucoup ne s'y intéressent pas et pour plusieurs raisons personnelles. Pour une femme sierra léonaise de 32 ans vivant à Pamelap :

« Dans mon pays quand tu possèdes des biens et que tu te rends dans les banques dans l'espoir de faire un prêt pour entamer une activité génératrice de revenus qui te permettra d'élever tes enfants et subvenir à tes besoins, tu l'obtiendras. Mais malheureusement ici en Guinée, je n'ai pas eu cet avantage. J'ai une fois essayé mais ça n'a pas marché, et finalement, j'ai abandonné ».

Il existe en réalité un traitement égalitaire des clients, qu'ils soient guinéens ou étrangers. Il faut posséder un compte bancaire et être salarié dans le secteur public ou privé.

4.7 Accompagnement institutionnel

Certains migrants ne bénéficient d'aucune protection ou accompagnement d'une quelconque organisation. Aucun migrant à Pamelap n'est en contact avec son ambassade, ce qui est aussi vrai pour une partie de ceux qui vivent à Conakry. Ils bénéficient des accompagnements de leurs compatriotes, de leurs associations locales. Plusieurs employés étrangers comptent sur leurs sociétés ou institutions pour se protéger en cas de problème. D'autres qui vivent à Conakry, affirment qu'ils sont protégés par leurs ambassades.

Ce qu'en dit un sierra-léonais de 27 ans, marié, interviewé à Pamelap :

« Je n'ai pas de lien avec notre Ambassade, je ne la connais pas et je n'y ai jamais été. Pour le moment, je n'ai pas de service à demander et je n'ai pas de moyens pour rencontrer le personnel qui y est. Il faut avoir un ou des appuis pour pouvoir rencontrer le chef (Ambassadeur), si tu n'as pas d'appui, il serait très difficile pour toi d'être satisfait, même si on le fait, ça prendra assez de temps. Et moi, je ne veux pas du tout perdre mon temps ».

Encadré 3 : Effectif des ghanéens en Guinée selon les autorités diplomatiques

« Nous avons plus de 5 000 ghanéens qui vivent en Guinée et seulement 1 000 et un peu plus qui se sont faits enregistrer à l'ambassade. Nous sommes en contact avec les ghanéens qui vivent ici. Nous avons une section au consulat qui se nomme Diaspora, c'est cette section qui est régulièrement en contact avec les compatriotes. Nous collaborons également avec l'union des ghanéens à Conakry. Par exemple, si un de nos compatriotes est malade et a besoin de retourner au Ghana, l'ambassade lui apporte une assistance dans ce sens soit en lui accordant une assistance médicale ou en finançant son transport. Et ce, même si nous n'avons pas assez de budget, nous faisons de notre mieux pour être à la hauteur des enjeux » (Agent de l'Ambassade de Ghana en République de Guinée).

Sur l'échantillon constituant notre population d'enquête, la proportion en termes de genre, les statistiques montrent que les hommes bénéficient de plus d'accompagnement institutionnel par rapport aux femmes, soit une représentation de 18,6% d'hommes ayant bénéficié contre 9,1% des femmes.

Selon le sexe, sur l'ensemble des hommes enquêtés, 18,6% reconnaissent avoir bénéficié de l'accompagnement institutionnel contre 81,4% qui affirment l'idée contraire.

Encadré 4 : Représailles diplomatiques entre la République de Guinée et le Sénégal

« La difficulté que nos compatriotes rencontrent dans l'exercice de leur fonction, cela vient du temps de l'épidémie Ebola, lorsque le président a fermé la frontière terrestre avec la Guinée. Les guinéens n'ont jusqu'à présent pas digéré ce fait. À tout moment, ils ne manquent pas de nous le dire et de dire à nos compatriotes. Il faut dire que l'État sénégalais a pris cette décision contre notre avis. L'avis était contre les diplomates sénégalais en place en Guinée. Je dis ça parce que normalement, si c'était aussi grave que cela pourquoi ne pas avoir envoyé l'avion présidentiel sénégalais récupérer les diplomates et les compatriotes sénégalais ? Cette décision avait été prise par le milieu médical à Dakar autrement dit dans ces conditions et pour ce type de cas, ce n'est pas le Président du Sénégal qui décide. C'est le ministère de la santé qui a décidé pour des mesures préventives de fermer la frontière. Même si le Président était contre cette décision, il ne pouvait rien parce qu'on le mettait devant ses responsabilités parce que là-bas, les fonctionnaires ont un pouvoir de décision. Si le Président était allé contre leur avis et que des cas d'Ebola surgissaient dans le pays sans contrôle, ce serait de la responsabilité du Président. Le gens n'ont pas compris parce qu'il n'y a pas eu de communication au niveau institutionnel » (Agent de l'ambassade du Sénégal en République de Guinée).

Quant aux femmes qui ont été concernées par l'étude 9,1% contre 90,9% bénéficient de l'accompagnement institutionnel.

La même réalité se décrit selon l'ancienneté. Ici les statistiques se présentent de façon aussi disparate comme le cas observé sur le genre. Les personnes ayant passées un long séjour sur le territoire guinéen bénéficient plus de l'accompagnement institutionnel. Soit 49,5% des personnes bénéficiant de l'accompagnement institutionnel sont ceux qui ont 10 ans et plus sur le sol guinéen suivi de 41,5% représentant ceux qui ont séjourné en moins de 6 mois sur le sol guinéen. Puis 4,5% pour ceux qui ont effectué un séjour sur les périodes allant entre 5-10 ans.

Nous signalons que nos enquêtes nous révèlent que 3,5% qui ont bénéficié de l'accompagnement institutionnel ont un séjour sur le sol guinéen qui va de 6 mois à 1 ans. Enfin, un faible pourcentage de 0,8% sont ceux qui ont bénéficié l'accompagnement institutionnel dont la durée du séjour est comprise entre 2-5 ans.

Photo 7 Migrants pêcheurs originaire de la sous région en pleine préparation des filets



5 VIOLENCES SUBIES PAR LES MIGRANTS / PERSONNES EN MOBILITE

5.1 Au cours du voyage

Motifs des violences et moyens de recours

L'analyse des données statistiques révèle que 14,5% des migrants enquêtés (personnes migrantes comme en mobilité) disent avoir subi des violences alors que 79,2% affirme n'avoir pas subi de violence et d'un taux de 6,4% sans réponse. Parmi les victimes de violence, la tranche d'âge de 25-34 ans, est la plus affectée, soit 17,2%.

Les points de vue divergent et varient en fonction des expériences de voyage et selon les interprétations de leurs vécus. Pour ceux qui connaissent de bonnes expériences, c'est-à-dire qui n'ont pas connu de difficultés au cours de la route, ils pensent qu'il n'y a pas de problèmes. Donc pour eux le voyage s'est bien déroulé et que tout est normal. A ce sujet, un étudiant ivoirien affirme :

« Au cours de mon voyage, je n'ai pas été victime de violence, on nous a pris comme des africains, nous et les guinéens au barrage il y avait aucune différence, il suffisait seulement de ne pas avoir des choses louches (fraudes) dans son sac, il suffisait seulement d'être clean. Quand moi je voyageais, j'avais présenté seulement ma carte d'identité ivoirienne et cela m'a permis de quitter Abidjan jusqu'à Conakry, sans problème, etc. ».

Ceux qui ont vécu des mauvaises expériences, disent le contraire. Ils ont rencontré assez de difficultés au cours de la route, même s'ils détenaient tous les documents nécessaires. Ceux-ci pensent qu'il y a de sérieux problèmes avec la police, la douane et la gendarmerie, qui rackettent tout le monde à l'exception de leurs compatriotes guinéens. Ces forces de contrôle et de sécurité exigent aux étrangers de payer généralement entre 5 000 GNF et 10 000 GNF, parfois jusqu'à 100 000 GNF. Les voyageurs sont obligés de payer s'ils veulent poursuivre leur voyage sans retard.

Les propos d'une étudiante ivoirienne de 23 ans, l'illustrent bien:

« Durant mon voyage, j'ai été victime des tracasseries lorsqu'on sait que vous êtes étranger et que vous montrez votre passeport : on regarde ta nationalité et on te demande une somme un peu élevée. On te demande de payer entre 10 000 et 100 000 GNF. Pour moi, c'est un peu méchant parce qu'on a le même droit que les autres. On a notre passeport qui prouve que nous sommes de telle nationalité. Nous sommes venus pour tel ou tel, ça ne sert à rien de nous taxer encore. Et depuis que j'ai compris cela, je me promène avec ma carte scolaire, qui met mon statut d'étudiant ».

Certains étrangers signalent également les violences verbales, le mauvais état de la route, la longueur du trajet, les surcharges de véhicules et les agressions ou les attaques à main armée à l'intérieur du territoire guinéen, comme en témoigne un sénégalais rencontré

: *« Mon voyage pour venir en Guinée a été difficile, j'ai eu beaucoup de difficultés sur la route. Les routes ne sont pas bonnes et puis le voyage a été long. Les chauffeurs surchargent les véhicules : devant c'est normalement une place, ils prennent deux personnes, derrière c'est trois places, ils prennent quatre personnes. Ils surchargent trop, j'étais mal assis dans le véhicule tout le long du trajet. Mais du Sénégal jusqu'ici, à part les routes et les rackets de la police, il y a les attaques des bandits. D'après mon ami, les bandits les ont attaqués sur la route, ils ont été dépouillés de tous leurs biens (l'argent, les téléphones et beaucoup d'autres choses). Encore, du premier jusqu'au dernier poste de police tu paies, même si tu as la carte d'identité. En quittant au Sénégal du premier au dernier jour, j'ai payé 10 000 GNF à chaque poste ».*

Les faits divers ne manquent pas en Guinée à propos des coupeurs de route. Citons ce témoignage du correspondant¹⁵ de GuinéeMatin.com à Kamsar :

« Deux jeunes présumés coupeurs de route ont été mis aux arrêts dans l'après-midi d'hier jeudi 7 mars 2019 dans la préfecture de Kamsar (Boké). Selon des témoins, ces présumés coupeurs de route opéraient sur le tronçon Kamsar-Conakry et visent les usagers qui voyagent pendant la nuit ».

D'autres faits sont indiqués dans le rapport Wannep Guinée (2020) :

« Un conducteur de Taxi-moto, âgé d'environ de 25 ans a été victime d'un braquage armé ; blessé au coup par poignard, ses téléphones et sa moto ont été emportés dans la soirée de mercredi 20 mai 2020 dans le district de Maréna, préfecture de Mandiana. Selon la victime, il a été déplacé par un jeune-homme qui semble être le présumé complice de cette attaque à la gare routière, chef-lieu de la préfecture ».

¹⁵ Abdourahmane N'Diarré Diallo correspondant basé à Boké. Voir également les coupeurs de route sur YouTube : www.guineesud.com-3: coupeurs de route sur les axes Mamou, Dabola, Faranah.

Les habitués des *trajets* pensent que le fait de payer de l'argent à la frontière est une réalité commune pour tous les pays africains. Un libérien de 30 ans, rencontré à Conakry, estime :

« On ne rencontre pas de difficultés sur la route parce que, nous avons les papiers de chez nous, et on est en Guinée, ici encore notre sécurité est garantie, pare que nous partons et nous revenons On ne peut pas dire cela, qu'on nous fatigue parce que si ton papier n'est pas à jour on peut te fatiguer, mais si tu as un papier qui montre que tu es un réfugié ou bien tu viens d'un autre pays, ils ne peuvent pas te fatiguer parce que les petits frais qu'on paye tu vas payer cela et ça c'est partout en Afrique ».

Les motifs qui suscitent ces violences sont méconnus dans un premier temps (40,6% des enquêtés) ; ensuite il y a le « manque de pièce d'identité » (29,8%) ; le « refus de céder à la corruption » (27,4%) ; le « manque de carnet de vaccination » (16,5%) et le « manque d'une autorisation de résidence » (2,9%). Face à ces violences ou menaces, les enquêtés ont recours à plusieurs instances : aux voisins (98, 9%) à une association de ressortissants (98, 0%); 97,7% ont recours à l'ambassade (97, 7%) ; au syndicat (97, 5%) ; à un avocat (96,7%) ; à une association locale (96, 4%) ; à la justice (87, 5%) ; aux parents (84, 8%) et aucun recours (33, 1%).

Les violences urbaines ne touchent pas seulement les étrangers. Tout le monde peut être victime si l'on se retrouve à certains étroits et à certaines heures tardives. Les motifs sont principalement liés à l'insécurité générale qui règne en République de Guinée depuis plusieurs années et que les autorités du pays n'arrivent pas à endiguer. Plusieurs facteurs de cette insécurité sont liés à la corruption, à la pauvreté, à l'urbanisation non maîtrisée suivie des occupations anarchiques des quartiers urbains, notamment dans certaines zones périphériques de la ville de Conakry. Il s'agit souvent des quartiers spontanés, le nid des grands bandits.

D'autres quartiers sont devenus dangereux à cause des manifestations politiques qui s'y déroulent, devant le théâtre de violence urbaine à Conakry. C'est le cas de l'axe Bambeto, devenu l'axe du mal pour les uns ou l'axe du mal pour les autres. A chaque manifestation, l'axe devient infernal pour les populations de Conakry, qui se terrent chez elles et ne peuvent se rendre librement au travail ou vaquer à leurs occupations. C'est un axe principalement occupé par les populations musulmanes originaires du Fouta Djallon. C'est le bastion même de l'opposition guinéenne.

Le phénomène de bande (Joschka Philipps, 2013) s'est ainsi développé dans certains quartiers de Conakry :

« Bien que l'axe ne soit pas nécessairement l'espace de vie le plus pauvre ou démunie à Conakry, ses quartiers ont été un terrain particulièrement fertile pour les bandes de jeunes radicales et violentes. Puisque la zone a connu un processus d'urbanisation non règlementé, elle a souffert d'un manque considérable de services publics, tels que l'eau, l'électricité et la route. Par conséquent, même de très petites entreprises comme des magasins d'alimentation, ateliers de couture et studios de coiffure sont difficiles à créer dans les endroits les plus reculés des quartiers de l'axe ».

Cette communautarisation ou politisation des quartiers urbains à Conakry met en cause la sécurité civile et l'autorité même de l'État en République de Guinée. Ce phénomène urbain est lié à la pauvreté, la précarité et au développement des inégalités sociales et d'accès aux services publics de base.

5.2 Durant le séjour

Motifs des violences

Les données collectées nous révèlent que 14,5% des personnes enquêtées sont victimes de violence pendant leur séjour en République de Guinée. Les motifs des violences sont multiples et variés : 40,8% des personnes enquêtées ne connaissent pas les raisons valables de la violence tandis que 29,8% trouvent que c'est le fait de ne pas avoir une carte nationale d'identité.

Parallèlement, 27,4% des personnes enquêtées pensent que c'est le refus de céder à la corruption ; 16,6% trouvent que c'est le fait de ne pas avoir de carnet de vaccination ; le reste (2,9%) trouve que c'est le fait de ne pas avoir une autorisation de résidence. Mais les acteurs de ces violences sont identifiés : la police 60,3% ; la gendarmerie 40,7% ; la douane 31,3% ; un citoyen 27,6% ; la société civile 2,9% ; le contrôleur (économique, impôt, etc.) 1,5% ; le service d'hygiène/police sanitaire 1,4% ; les grévistes 0,8%.

Parlant des raisons des violences que subissent les migrants ou les personnes à mobilité, pour ceux qui disent qu'ils subissent des violences, ils nous laissent croire que les problèmes sont dus à leur statut d'étranger et ils mettent l'accent sur l'inaction de leurs ambassades comme une des causes de leurs difficultés. Ce qui est illustré par les propos d'un Sénégalais de 32 ans, rencontré au port de Coronthine à Conakry :

« Nous les étrangers, nous n'avons aucune sécurité. Pour cela, je ne peux pas accuser l'État guinéen, c'est la faute du nôtre. S'il faisait son devoir partout on sera, on n'allait pas souffrir ».

Encadré 5 : Consulat du Niger en République de Guinée. Services offerts aux compatriotes

« Généralement, nous sommes très efficaces en tant que membres du consulat. Nous jouons notre partition en ce qui concerne la protection et l'assistance fournie à nos compatriotes. Lorsque nous avons affaire à une population analphabète, ce n'est pas très facile pour les représentations diplomatiques et consulaires. Ce que vous leur expliquez et ce qu'ils comprennent font deux. On leur explique que dès qu'ils sont confrontés à un souci d'appeler le consul car sur les cartes consulaires se trouve le numéro de téléphone du consulat. Les difficultés que nous rencontrons, c'est juste avec les autorités souvent si elles interpellent nos ressortissants, nous avons du mal à nous comprendre parce que nous pensons prendre toutes nos dispositions parce que souvent, une fois encore, nous sommes en train de causer. Je vous donne l'exemple de Dubreka qui s'est posé ce dimanche soir, on interpelle 14 ressortissants du Niger qui sont dans une cour, on les convoque pour le lundi, aussitôt qu'ils ont reçu la convocation, ils m'ont convoqué. La même nuit, je me suis rendu à Dubreka. J'ai appelé celui qui avait son nom sur la convocation. Je me suis présenté au capitaine en lui disant que j'étais là pour le cas de mes compatriotes, d'abord, il refuse de venir au commissariat en me disant que ce n'est pas son heure. Je lui dis non, vous êtes policier et je suis consul, nous n'avons pas de repos ni d'heure de travail. Il a fallu que je me déplace vers lui. Finalement, dans ses explications, il dit c'est juste un contrôle de routine parce que ce sont des instructions, allez-y contrôler ! Malgré tout ce qu'il me racontait, je n'ai pas vu de cohérence car j'ai rencontré la famille qui loge mes compatriotes depuis une dizaine d'années et qui ne reproche rien à ces gens qui vont et viennent depuis des années sans heurts ni problèmes. Le gros du problème dans l'exercice de nos fonctions de consul, c'est l'incompréhension avec les autorités locales dans la défense et la protection de nos compatriotes. Ils ont l'impression que nous voulons forcer et bloquer leur travail alors que non » (Agent du consulat du Niger en République de Guinée).

Moyens de recours

Face à ces violences, les enquêtés ont recours à différents moyens : l'autodéfense (33,2%) ; aux parents (13,4%) à la justice (4,3%) ; au syndicat (3,3%) ; à l'ambassade (2,4%) ; au pot-de-vin (1,1%) ; une association locale (0,8%) ; un avocat (0,7%).

Selon les avis des enquêtés, victime à la frontière et à l'intérieur du pays, ils affirment qu'ils n'ont aucuns moyens de recours pour défendre leurs droits dans la mesure où la police qui est censée les protéger est la première à dépouiller de leurs biens. A ce sujet, un mécanicien Sierra léonais de 32 ans, résidant à Sandervalia disait :

« Les policiers d'en ville et ceux à la frontière sont tous les mêmes. Parce qu'ils aiment tous l'argent, ils ne s'intéressent qu'à l'argent ».

Contrairement à une catégorie qui affirme qu'elle ne fait rien lorsqu'elle se trouve à la frontière mais une fois à l'intérieur du pays lorsqu'on leur parle mal qu'elle riposte. Tout de même, c'est ce que laisse entendre ce propos d'un cadre Sénégalais, interviewé à Conakry :

« Mais le plus souvent quand on me parle mal, je riposte je dis "Monsieur vous n'avez pas le droit de me parler ainsi parce que ton droit de parler, ne te donne pas le droit d'agresser la personne verbalement", c'est simple ».

Racket/tracasserie

Nous avons pu constater que 37,4% des personnes interrogées sont victimes de racket/tracasserie contre 56,2%. Les motifs ne sont pas connus par 57,7% des enquêtés, alors que 27,9% pensent que c'est le fait de n'avoir pas de pièce d'identité ; 16,8% le fait d'avoir refusé de céder à la corruption : 7,9% le fait de n'avoir pas de carnet de vaccination et 2,5% le fait de n'avoir pas une autorisation de résidence.

C'est la corruption et l'impunité généralisées qui favorisent ces pratiques illégales en République de Guinée. La question de justice indépendante est un vrai défi dans ce pays.

Encadré 6 : La République de Guinée lutte contre la corruption

La République de Guinée est engagée dans une lutte contre les phénomènes de corruption qui affectent négativement son processus de développement économique. La notion de corruption englobe des pratiques très diverses et n'est pas abordée de la même manière dans les textes juridiques. Pour matérialiser cette volonté de lutter contre la corruption, le pays a institué par Décret D/2017/219/PRG/SGG, la loi L/2017/041/AN du 04 juillet 2017 portant prévention, détection, et répression de la corruption et des infractions assimilées.

- La mise en place de cet instrument juridique, traduit ainsi la volonté des autorités guinéennes à se conformer aux textes juridiques internationaux déjà ratifié notamment :
- la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ;
- le Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption.

L'adoption de la loi anti-corruption traduit la volonté du gouvernement de la République de Guinée d'offrir un environnement juridique sain et favorable à l'amélioration du climat des affaires. Elle instaure un climat de transparence et de protection des investisseurs contre les éventuelles corruption ou tentatives de corruption. Elle permet également aux investisseurs victimes d'un acte de corruption ou d'une infraction assimilée de bénéficier du concours des différents organes impliqués dans la lutte contre la corruption tant sur le plan national qu'international.

La loi accorde la possibilité à toute personne, employée d'un organisme public ou privé, victime ou témoin des pratiques frauduleuses de pouvoir saisir le Procureur de la République ou l'organe national de lutte contre la corruption afin de sanctionner les fraudeurs et leurs complices. La nouvelle loi anti-corruption du 4 juillet 2017 régie le cadre juridique et institutionnel de la corruption en Guinée, elle s'applique aux faits de corruption et aux infractions assimilées imputables à :

- toute personne investie d'une autorité publique à quelque degré que ce soit, d'un mandat public, privé, électif ou d'une délégation de service public, qui concourt à la gestion des biens de l'État ou de ses démembrements, des établissements publics, des sociétés d'économie mixte ou des projets et programmes de développement ;
- toute personne physique ou morale du secteur privé investie d'un mandat public, privé, électif ou d'une délégation de pouvoir ;
- tout agent public ou privé ressortissant d'un État étranger, impliqué dans un quelconque acte de corruption ou infraction assimilée visée par la nouvelle loi anti-corruption.

L'adoption de la loi anti-corruption traduit l'engagement du gouvernement guinéen d'assurer la sécurité juridique et judiciaire dans le monde des affaires et de garantir la transparence dans la gestion publique.¹

Menaces et dangers

Il ressort que 84,5% des enquêtés ne sont pas victimes de menaces contre 9,7% qui le sont ; une portion de 5,8% qui ne savent rien des menaces. Parmi ceux-ci, 67,4% sont victimes de menace d'agression ; 24,1% de menace de mort ; 23,1% de menace d'expulsion ; 16,3% de menace de plainte et 8,6% de menace dans la zone d'exploitation.

Parmi ces victimes, 63,4% pensent que c'est à cause de leur statut d'étranger ; 22,2% pensent de l'insécurité de la place ; 10,5% du fait qu'ils sont jeunes ; 7,8% ne savent pas la raison de la menace ; 3,4% du fait qu'elles sont femmes ; 2,9% à cause de leur niveau d'étude.

Quant aux dangers dont sont victimes les enquêtés durant leur séjour, les données révèlent que 75,1% disent n'avoir pas été victimes de danger alors que 19,4% disent être victimes de danger, suivi d'une minorité de 5,4% sans réponse. Parmi les victimes, 53,3% sont victimes de braquage/vol ; 35,7% d'insécurité au lieu de travail ; 13% d'attaque des grévistes ; 7,1% d'accident/agression/coup des policiers ; 3,5% d'arnaque ; 3,4% de dangers moraux/d'acquiescement des droits/discrimination et 1,4% de transactions de l'or.

En parlant des dangers et menaces que peuvent connaître les migrants en République de Guinée, ils dénoncent, les cambriolages pendant les grèves dans le pays, le banditisme, les propos de discrimination ou de violences verbales, les risques de vols pendant la nuit pour ceux qui font le transport ou le commerce et les risques de détournements dus à la malhonnêteté de certains nationaux. Ce que laisse entendre les inquiétudes de cet étudiant ivoirien, interviewé à Conakry :

« Ce que je crains beaucoup en Guinée, ce sont les grèves récurrentes. Une fois, je quittais dans famille, où je révisé les enfants, sur la route le Prince, des jeunes sont sortis en grand nombre pour nous attaquer. Ce jour-là, j'ai tout perdu mes papiers, mon argent, mes téléphones, ma tablette et beaucoup d'autres choses qui étaient dans mon sac. J'ai même perdu mon diplôme que je venais d'obtenir ».

Tandis que d'autres estiment qu'ils ne connaissent pas de menaces ou de dangers quelconques et ils précisent que même si ces cas existent, c'est pareil pour les guinéens. Ainsi, se confie cet autre étudiant de l'Université Gamal Abdel Nasser précise :

« Le danger avec lequel nous vivons est un fait commun à tous, même les guinéens vivent les mêmes problèmes. Il y a l'insécurité, le banditisme et les violences politiques mais que nous partageons avec les guinéens. Jusqu'à preuve de contraire je n'ai pas eu ce problème et je n'ai pas entendu un de mes compatriotes dire qu'il a connu ce problème ».

6 CONNAISSANCES DU PROTOCOLE D'ACCORD DE LA CEDEAO

6.1 Connaissance de la CEDEAO

La connaissance des textes de la CEDEAO est un réel défi à relever pour tous les pays membres. Le niveau de connaissance est relativement très faible pour l'ensemble des ressortissants des pays membres de la CEDEAO en séjour en Guinée. Ceux qui disent en avoir connaissance ont des responsabilités nécessitant un regard sur le protocole de la CEDEAO, comme en témoigne ce programmeur informaticien sénégalais de l'USAID :

« Mon frère, je suis universitaire, je connais très bien les textes de la CEDEAO. J'ai eu à travailler pour l'USAID dans plusieurs pays africains. J'ai fait des trucs similaires à cette étude, mais un peu plus approfondis. Je connais bien les voies et moyens mis par la CEDEAO pour défendre mes droits et intérêts ».

Il y en a d'autres qui disent qu'ils en ont simplement entendu parler. Sur l'ensemble des interviewés (70,1%) disent en avoir entendu parler de la CEDEAO contre 29,9% qui disent le contraire. Quant aux personnes en mobilité ou en situation de transit, 75,3% contre 24,7% disent en avoir entendu parler.

Quel que soit le niveau d'instruction des interviewés, cela n'est souvent pas en rapport avec leur niveau de connaissance des textes de la CEDEAO. D'aucuns disent qu'ils en ont entendu parler en classe, soit à la télévision, ou à titre informatif. Pour un migrant ivoirien de 31 ans :

« Je ne connais pas les textes de la CEDEAO, mais on entend parler de la CEDEAO quelques fois à la télé, à la radio. Mais aussi à l'école, on nous en parle de façon brève sans rentrer dans les détails. Souvent, c'est pendant les conflits, elle intervient en prenant des décisions ».

Même les étudiants, les hommes d'affaires ou encore les diplômés dans leurs réponses éprouvent des difficultés. Cette connaissance est aussi variable de ressortissants d'un pays à un autre. Ceux qui disent qu'ils connaissent mettent l'accent sur les documents demandés en situation de voyage : la carte d'identité, le passeport, le carnet de visite, comme en témoigne une étudiante :

« Dans le cadre de la connaissance des textes de la CEDEAO, pour défendre mes droits, je n'ai aucune connaissance. Je ne sais même pas si je dois bénéficier d'une protection ou d'un appui juridique. Quand nous venons en Guinée, on se fait enregistrer à l'Ambassade pour avoir une carte consulaire afin de circuler dans certains endroits particuliers de la ville ».

Photo 8 Caravane régionale sur la libre circulation dans l'espace CEDEAO



Le protocole de la CEDEAO de 1979 et ses protocoles additionnels sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement sont ignorés par beaucoup de citoyens des États membres. Cette méconnaissance ou ignorance n'est pas liée au niveau scolaire mais au manque d'information et de préparation pour voyager ou s'installer dans un autre pays de l'espace CEDEAO. Les gens voyagent le plus souvent sans se renseigner auprès de la représentation de la CEDEAO ou du Ministère des affaires étrangères de leur pays d'origine.

6.2 Appréciation de la CEDEAO

L'appréciation de la CEDEAO est une question qui varie selon le niveau d'information que les gens ont par rapport à la connaissance de ses textes et de ses missions, soit par le type d'activité qu'ils exercent ou encore par la voie empruntée pour arriver dans un pays. Plus les gens sont informés sur l'existence de l'organisation et son rôle plus l'appréciation est objective. C'est pourquoi les discours varient d'un répondant à l'autre.

Sur la question relative à la connaissance des missions de la CEDEAO, les répondants dans l'ensemble connaissent mieux les missions relatives à la libre circulation des personnes 65,9% de oui contre 34,1% de non.

S'agissant de la libre circulation des marchandises, 54,1% sont ceux qui connaissent les missions de la CEDEAO contre 45,9%.

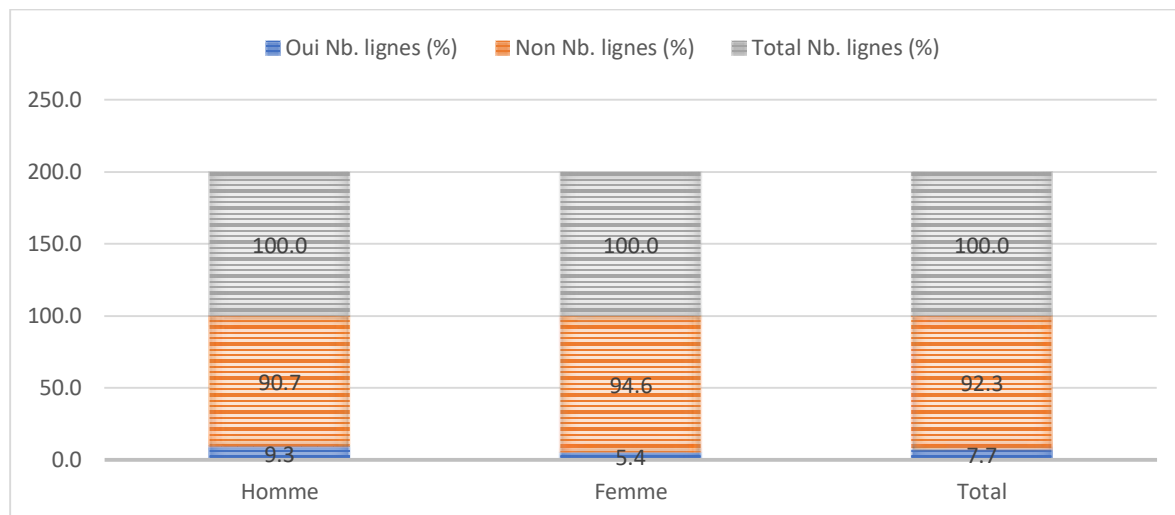
Quant à la liberté de résider dans un pays membre 62,8% contre 37,2% n'en connaissent même pas les termes. Les gens qui ont l'habitude se déplacer connaissent plus ou moins bien les textes. Un homme d'affaires en témoigne :

« Les textes que je connais, sont relatifs à la libre circulation des personnes et leurs biens et l'intégration sous régionale ».

Les missions liées à la paix et la sécurité, l'intégration économique et sociale et la solidarité/inégalité/entraide sont plus ou moins connues par la population enquêtée. Dans les pays membres de la CEDEAO, les habitants ont du mal à apprécier l'institution, soit par le manque d'information sur l'existence de l'organisation ou par simple ignorance, parfois par des informations mal perçues à l'école, à la télévision ou auprès des proches ou par expérience sur le terrain. Ceux qui pratiquent le réseau routier ne manquent pas de décrire le fonctionnement de la CEDEAO, souvent qualifiée d'inefficace à travers les actions au niveau des frontières. Les actions sont généralement imputées aux agents de sécurité qui abusent des passagers.

La connaissance des textes en rapport avec les services sociaux de base est pratiquement inexistante tant pour les migrants que les personnes en situation de mobilité sans exception de sexe.

Graphique 1 : Textes en rapport avec l'accès des étrangers aux services sociaux



Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

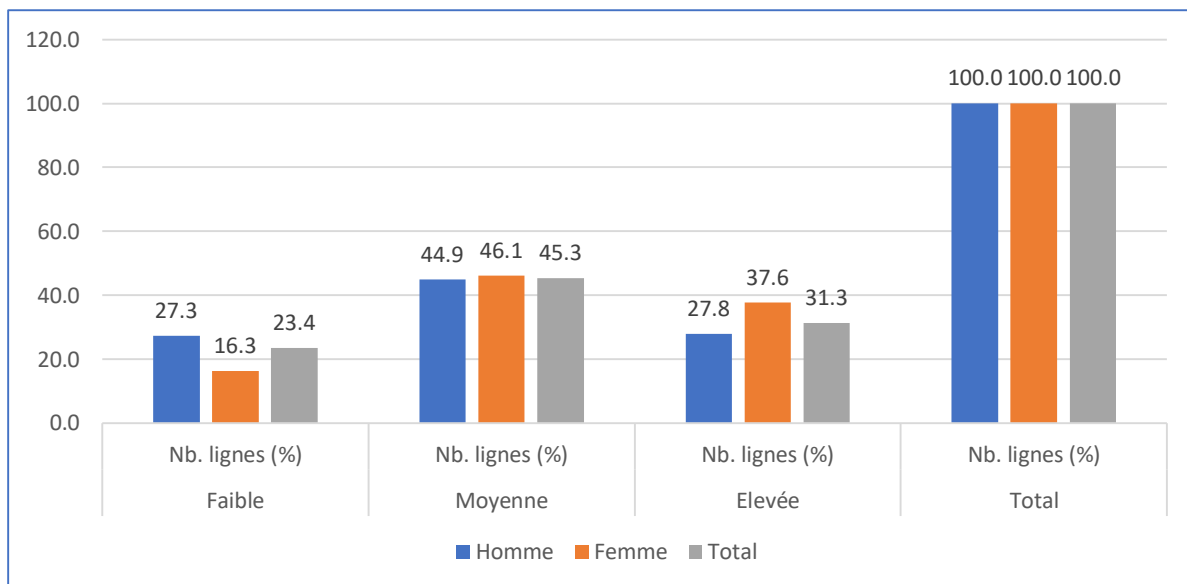
Les policiers favorisent le plus souvent les nationaux par rapport aux étrangers. Sur la question, les discours des interviewés se relayent et restent presque univoques. Tous crient à la corruption ou de l'abus du pouvoir des agents de sécurité à l'encontre des étrangers. La

libre circulation des passagers n'est toujours pas tributaire des documents de voyage. Il y a toujours de l'argent à payer au niveau des frontières pour avoir accès au sol guinéen. C'est une réalité dans presque tous les pays membres de la CEDEAO, comme en témoigne un membre du syndicat des transports de Pamaalap :

« De la même manière que les policiers guinéens ne considèrent que les cartes d'identité guinéennes c'est de la même manière que les policiers libériens et sierra léonais ne considèrent que leurs cartes d'identités. Nous faisons très souvent le trajet pour vérifier ces faits ou pour rendre visite à nos proches qui vivent de l'autre côté de la frontière. Donc aucun ne considère la carte des autres ».

L'appréciation faite des textes de la CEDEAO sur une échelle de faible, moyenne et élevée se présente respectivement selon les taux suivants : 23,4% ; 45,3% et 31,3%.

Graphique 1 : Appréciation des textes de la CEDEAO selon le sexe



Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

Ceux qui n'ont pas l'habitude de traverser les frontières sont ceux qui subissent plus les tracasseries et sont victimes d'escroquerie. Un étudiant signale :

« Il faut former les forces de l'ordre sur le rapport entre les États membres de la CEDEAO. On a l'impression qu'elles n'ont aucune idée des textes de la CEDEAO, donc il faut qu'on leur fasse une mise à niveau ».

Selon certains témoignages recueillis auprès des enquêtés, la liberté de circulation en Guinée pour les étrangers est conditionnée par l'obtention d'une carte consulaire. Avoir les mêmes privilèges que les locaux, cela n'est pas évident chez certains. Les réalités diffèrent d'un étranger à l'autre et des objectifs de leur présence sur le sol guinéen. Si certains se sont familiarisés jusqu'au point de vouloir se considérer guinéens, d'autres peinent à s'en sortir.

« Revoir le fonctionnement de la CEDEAO, d'un point de vue organisationnel et les textes y afférant de façon rigoureuse » est le souhait ardent des répondants. L'uniformisation des conduites des agents de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre effective des textes de la CEDEAO est aussi l'un des vœux. Un cadre de l'ambassade de Ghana à Conakry nous signale avec désolation la nécessité d'établir des sanctions pour un meilleur citoyen :

« Il faudrait qu'au niveau de chaque pays qu'il y ait des sanctions vis à vis des agents de sécurité. Chez nous, le policier ne peut pas te faire ce qu'il veut. Là-bas, il y a des gens qui ont des téléphones et qui filment les mauvais agents. Il y en a aussi qui ont des avocats qui les défendent ».

Ces pratiques constituent en réalité le mode de rémunération des policiers à la frontière et qui sont rarement sanctionnés de ces faits.

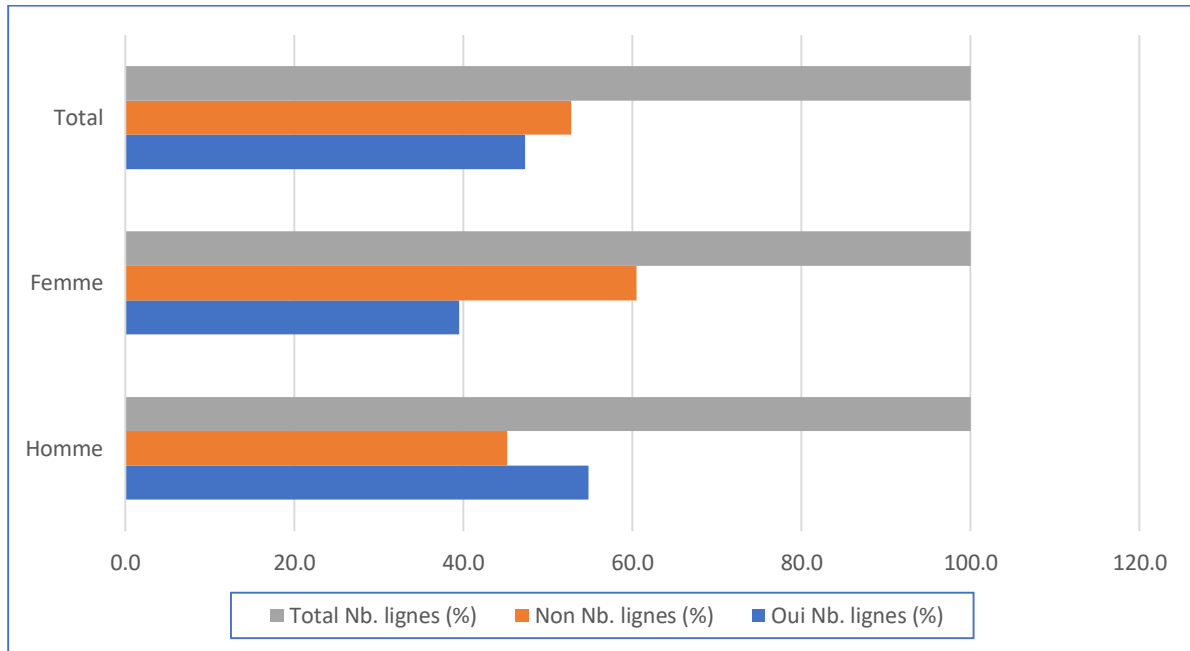
Les propos de notre interlocuteur renvoient à la nécessité d'un contrôle citoyen sur toute action publique comme celle d'un agent de l'État. Avec le contrôle citoyen, il sera possible en plus de renforcer la performance des agents de l'État à travers un engagement civique et une participation active des citoyens, d'instaurer une culture de la transparence et de l'inclusion et d'amener les agents de l'État à rendre compte de leurs décisions.

6.3 Connaissance du sigle de la CEDEAO

Sur la question savez-vous que signifie CEDEAO, sur l'ensemble des interviewés quelle que soit la tranche d'âge ou le profil du répondant (migrant ou personne en mobilité/transit) 58,9% disent connaître le sigle de la CEDEAO contre 41,1%.

Selon le sexe des interviewés, notamment des personnes en situation de mobilité/transit, les statistiques nous montrent que les hommes connaissent mieux le sigle de la CEDEAO que les femmes. Soit 54,8% de oui des hommes contre 39,5% de oui des femmes disant connaître la signification du sigle de la CEDEAO.

Graphique 2 : Connaissance du sigle de la CEDEAO selon le sexe de la personne en mobilité/transit

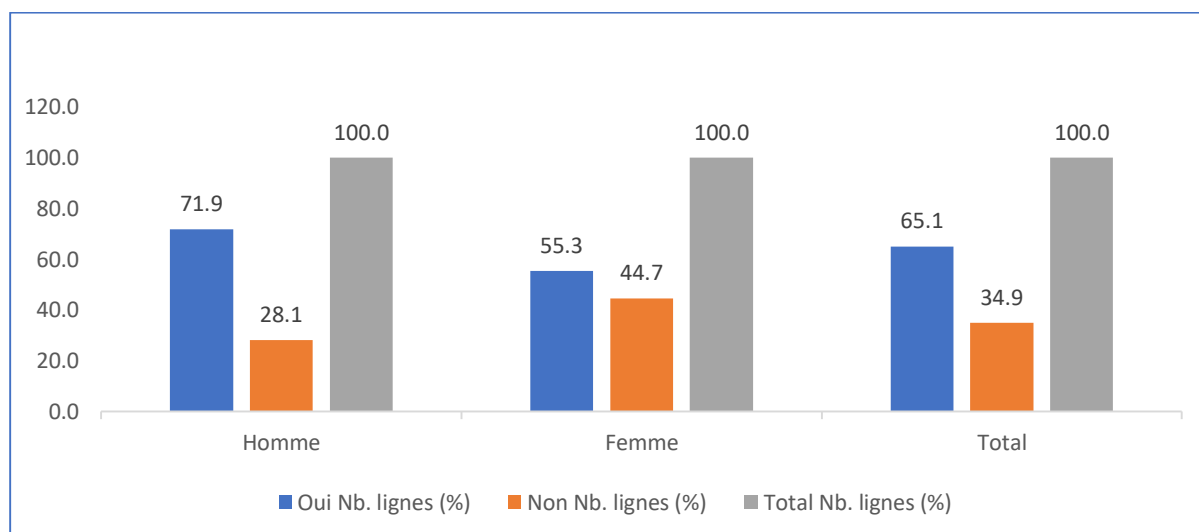


Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

Chez les migrants, la même réalité s'observe : 71,9% contre 28,1% des hommes interrogés disent qu'ils connaissent le sigle de la CEDEAO. Nous avons 55,3% de femmes interrogées qui disent qu'elles connaissent le sigle de la CEDEAO contre 44,7%. Cela démontre que les hommes, qu'ils soient migrants ou en situation de mobilité, connaissent mieux le sigle de la CEDEAO que les femmes.

Ces sigles sont connus aujourd'hui à côté des drapeaux ou passeports des différents États-membres de la CEDEAO. C'est surtout le passeport des États qui portent désormais le sigle de la CEDEAO (ECOWAS PASSPORT) qui a largement contribué à cette connaissance au niveau des citoyens de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Graphique 3 : Connaissance du sigle de la CEDEAO selon le sexe du migrant



Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

6.4 Appui juridique

Bénéficier des appuis juridiques de la part des services consulaires dépend du type d'activité exercé par les acteurs (migrant et les personnes à mobilité), leur niveau d'intégration au sein de leurs communautés (ressortissants) et leur reconnaissance au niveau des consulats.

En République de Guinée, les ressortissants des pays membres de la CEDEAO, en plus de leur appartenance aux différentes ambassades/consulats, évoluent en associations/groupements qui ont des responsables jouant souvent des rôles d'appui pour les ressortissants. Ils sont dirigés par des responsables qui jouent le rôle d'arbitrage entre eux-mêmes, entre eux et les locaux, aussi entre eux et les agents de sécurité en cas de tracasserie. C'est le cas au niveau des ports, des universités, dans les quartiers, etc. Dans ces milieux, la participation aux associations des ressortissants d'un pays facilite beaucoup de chose, comme en témoigne ce ressortissant béninois :

« J'ai des liens avec mon Ambassade, ça c'est obligatoire, et je suis même membre du bureau des ressortissants de notre pays, qui appuie nos compatriotes ».

Selon certains étrangers vivant en République de Guinée, en plus de leur attachement aux ambassades et aux associations, ils font également recours à la police en cas de nécessité. Les données statistiques révèlent que le recours aux ambassades représente 68,0% contre 32,0% et parallèlement 66,4% de nos enquêtés font recours à la police contre 33,6%.

A cela s'ajoute le recours aux différents types d'associations : le recours à une association de ressortissants en cas de difficultés (43,5% contre 56,5%) ; à une association de défense des droits des étrangers (38,8% contre 61,2%) et à une association locale (14,8% contre 85,2%).

Même si ces dispositifs existent sur le terrain, comme en témoignent certains enquêtés, la question qui se pose est de savoir est-ce que cela est perçu comme un moyen d'appui pour tout le monde ? La réponse à cette question ramène à une double analyse et compréhension. D'un côté le discours des ressortissants et de l'autre côté celui des cadres des ambassades/consulats. Si les uns (ressortissants) dénigrent le comportement des cadres des ambassades/consulats n'étant pas souvent à leur côté pour défendre leurs intérêts en termes de droit comme l'accès aux logements ou bien pour éviter les tracasseries policières, comme s'insurge avec amertume un Sénégalais interrogé à Conakry :

« S'agissant de l'appui juridique, il est presque inexistant, cela n'est pas la faute de la Guinée ou du gouvernement guinéen, c'est la faute de nos représentants Sénégalais qui sont là. Dans d'autres pays que ce soit en Europe ou n'importe où les représentants sont là pour les compatriotes qui sont en difficultés et autres. Mais bon, ici c'est comme s'ils n'existent pas. Mon frère, franchement la CEDEAO c'est un vain mot ! Franchement, C'est juste de la parole mon frère, cela n'existe que sur les papiers ».

De l'autre côté (cadres des ambassades/consulats) proclament toujours être aux côtés de leurs compatriotes pour les assister dans leurs besoins. C'est souvent le cas de ceux qui arrivent et qui font leur déclaration dans les ambassades/consulats. Un cadre de l'ambassade du Ghana en République de Guinée nous explique en détail leurs actions au profit de leurs compatriotes sans omettre de mentionner les difficultés que les Ghanéens rencontrent quotidiennement :

« Dès que nos compatriotes arrivent en Guinée, du moins, pour ceux qui se présentent à l'ambassade, nous leur informons que la police et la gendarmerie ont une main lourde donc de tout faire pour se conformer à la loi, dans le cas contraire, la confrontation sera sans pitié et les ghanéens comprennent nos conseils ». Nous avons deux diplomates en charge d'aider nos compatriotes installés ici pour s'informer. Il y a un qui est le consul et l'autre qui est en charge de la diaspora (celui qui est en charge des « étrangers » ici à Conakry). Nous sommes en relation avec l'union des ghanéens qui nous permet de leur donner des informations cruciales, pour les éduquer et les instruire sur les méfaits de la migration clandestine. Il les encourage également de s'enregistrer à l'ambassade et de prendre la carte consulaire qui leur permet de se mouvoir librement dans l'espace CEDEAO. Supposons que nous soyons informés qu'il y a un ghanéens qui se trouve au commissariat de police ou en prison ou encore quelque chose de ce genre, nous intervenons pour la personne en essayant de nous enquérir du problème auquel il a été confronté et nous faisons de notre mieux pour que le problème soit résolu de la meilleure des manières à la gendarmerie. Cela dépend de la gravité des choses car quand c'est un délit de droit commun, ça, ça va encore mais quand c'est le meurtre, viol, ça, ce sont les deux pays qui s'arrangent.

Les problèmes/difficultés auxquels ils sont confrontés peuvent être de plusieurs ordres. Par exemple, ils peuvent se mettre à pêcher une catégorie de poissons interdits à la pêche par les autorités guinéennes. Une fois que cela est découvert, leur stock est confisqué mais quand ils arrivent à l'ambassade, ils ne disent pas toute la vérité c'est lorsque nous menons nos investigations auprès des autorités guinéennes que nous sommes mis au courant de la vraie version des choses. Le problème n'est donc pas qu'ils sont embêtés comme ils le disent mais ils ne sont pas supposés pêcher une certaine catégorie de poissons interdits.

Un autre problème provient du fait que les ghanéens travaillent à la société minière Ashanti Gold mais pour les locaux, les ghanéens sont beaucoup trop payés en plus d'être très nombreux dans l'industrie par rapport aux locaux. Il y a souvent des grèves déclenchées par les locaux et récemment la mine fut fermée pour ce type de démonstration mais la mine est à nouveau en marche.

En général, les ghanéens sont des gens faciles à vivre. Toutefois, quand ils arrivent dans un endroit, ils font ce qu'ils sont censés faire dans le bon sens du terme. Ils n'aiment pas rentrer en conflit avec la loi. Mais quand ils sont dans des problèmes et que nous sommes mis au courant, nous essayons de résoudre au mieux à cause de l'histoire de l'amitié entre la Guinée et le Ghana. Actuellement, il y a 4 ghanéens en prison : un pour meurtre, un pour vol ou encore pour viol. En ce moment, nous essayons de trouver des solutions à ces situations. En général, les ghanéens n'aiment pas les problèmes et nombreux sont ceux qui sont mariés à des guinéennes, d'autres ont des amitiés et font partie de la même communauté et beaucoup aussi sont musulmans et donc partagent la même culture.

Nous considérons ces ghanéens qui ont des problèmes là comme dans n'importe quelle société où les jeunes veulent expérimenter les choses, la délinquance. Pour le meurtre, cela a eu lieu en mer. Il y a eu confrontation en mer puis dans la bagarre, la pirogue a chaviré et un des jeunes a été noyé et mort s'en est suivi. Et pour le viol, un père de famille a accusé une personne qui vivait avec eux là-bas d'avoir violer sa fille et tous ces deux cas sont en justice. En gros, il s'agit des délits qui ont lieu dans n'importe quelle société. Dès que nos compatriotes arrivent en Guinée, du moins, pour ceux qui se présentent à l'ambassade, nous leur informons que la police et la gendarmerie ont une main lourde donc de tout faire pour se conformer à la loi, dans le cas contraire, la confrontation sera sans pitié et les ghanéens comprennent ces conseils.

Nous organisons des rencontres régulières avec nos compatriotes pour les informer sur ce qu'ils ont droit de faire ou non. Une constante communication et un dialogue constant sont instaurés entre nous. Nous les informons également sur l'importance de la relation entre le Ghana et la Guinée depuis le temps de Kwame Nkrumah.

Nous ne rencontrons pas assez de difficultés pour défendre des droits de nos compatriotes migrants, dans le sens où, dès que nous apprenons le cas d'un de nos compatriotes en litige avec la loi, nous nous rendons à la gendarmerie et les gens sont cordiaux avec nous. En général, beaucoup d'entre eux ont étudié au Ghana. Ils prennent le Ghana comme un pays frère donc quand il y a un problème, ils gèrent au mieux également. Mais le plus grand problème que nous rencontrons, ce n'est pas avec l'autorité guinéenne mais avec les ghanéens eux-mêmes par exemple avec les pêcheurs : lorsque le leader des pêcheurs ghanéens va chercher les jeunes, il les envoie sans aucune identité. Et lorsque ces jeunes sont dans des problèmes, ils n'ont aucune pièce d'identité pour les identifier comme étant des ghanéens ou d'un autre pays. Ça, c'est le type de problème créé par les ghanéens eux-mêmes » (Agent de l'ambassade du Ghana en République de Guinée).

Les relations entre la République de Guinée et le Ghana reposent sur la base du panafricanisme, de l'unité africaine et de l'amitié entre Sékou Touré et Nkrumah. Quand le Président Nkrumah a été renversé au Ghana, il a été bien accueilli en Guinée. Le Président Sékou Touré a créé à son honneur un poste de Vice-Président de la Guinée. Et c'est en Guinée que le Président Nkrumah, le père du panafricanisme, est décédé. C'est cette amitié qui profite aujourd'hui aux ressortissants ghanéens en Guinée comme aux ressortissants guinéens au Ghana.

Encadré 7 : En souvenir de l'union Guinée-Ghana

L'attitude de M. Sekou Touré à l'égard de l'ancien président de la République ghanéenne ne saurait s'expliquer sans faire référence à l'Union des États africains. Cet ensemble géopolitique dont beaucoup ignorent jusqu'au nom même, regroupe théoriquement la Guinée, le Ghana et le Mali.

C'est le 23 novembre 1958 que, dans une première étape, MM. Sekou Touré et Kwame Nkrumah décidèrent de lier le sort de leurs États pour en faire le noyau des États-Unis d'Afrique chers à l'apôtre du panafricanisme. A cette date, moins d'un mois après le « non » de M. Sekou Touré à la Communauté franco-africaine proposée par le général de Gaulle, le gouvernement ghanéen préleva un crédit de 10 000 livres sur les fonds de réserves du Cocoa Marketing Board pour aider la jeune République guinéenne à consolider son indépendance.

Certes, par la suite, l'union Guinée-Ghana devait rester « mort-née ». Cette situation s'explique à la fois par des considérations financières, économiques et linguistiques, sans omettre, bien sûr, quelques explications de caractère politique. En dépit de sa sortie de la zone franc en mars 1960, la Guinée ne donna en effet jamais son adhésion à la zone sterling à laquelle appartient le Ghana. Le déséquilibre économique existant entre un Ghana prospère, producteur de cacao, de manganèse, de diamants, de bois tropicaux, et une Guinée aux ressources modestes (essentiellement bananes et bauxite) risquant d'entraîner une véritable mise en tutelle de l'un des États par l'autre, les rapports restèrent en fait toujours réduits à leur plus simple expression.

L'adhésion du Mali en 1960 à l'union Guinée-Ghana ne parvint pas à donner vie à un ensemble dont rien n'est officiellement venu sanctionner l'échec — contrairement à ce qui s'est produit en août 1960 pour la Fédération du Mali — mais dont rien ne justifie en fait l'existence.

En tout état de cause, que l'union Guinée-Ghana-Mali fût effectivement restée dans les limbes, que cette organisation se soit ou non mal accommodée de la forte personnalité des présidents Sekou-Touré et Kwame Nkrumah, le premier de ces hommes a conservé à l'égard du second une fidélité dont il faut rechercher les raisons dans l'attitude de coopération adoptée par le Dr Kwame Nkrumah à l'égard de la Guinée dès l'accession de cette dernière à la souveraineté nationale.

7 SATISFACTION ET PROJETS A LONG TERME

7.1 Satisfaction par rapport à la situation actuelle

Les entretiens effectués auprès des migrants et des personnes en mobilité dans la zone de Conakry et de Pamelap, en rapport avec la satisfaction de leur situation actuelle en Guinée, révèlent différents types d'opinions. A noter que la plupart de ces interviewés sont satisfaits de leur situation actuelle dans ce pays. Bien qu'ils rencontrent quelques petites difficultés. Ces satisfactions sont justifiées en fonction de différents aspects.

Sur la base des données statistiques obtenues en fonction des classes d'âge, nous remarquons que 61,4% des enquêtés disent être satisfaits de leur situation actuelle contre 32,7% et 5,9% qui ne savent rien.

Tableau 7 : Satisfaction des migrants par rapport à leur situation

Âges	Oui	Non	NRP	Total
15-24	61,9	36,5	1,6	100
25-34	58,9	35,3	5,8	100
25-64	62,3	29,0	8,7	100
65 et plus	79,4	6,1	14,5	100
Total	61,4	32,7	5,9	100

Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

Ces enquêtés justifient leur satisfaction en fonction de différentes modalités. Une majorité de 75,4% des enquêtés ont leur satisfaction liée à la liberté de circuler ; 70,2% ont leur satisfaction liée à la conditions de vie ; 66,9% ont leur satisfaction liée à l'accueil ; 55,5% ont leur satisfaction liée aux conditions de travail ; 48,6% ont leur satisfaction liée au revenus ; 2,4% ont leur satisfaction liée à l'état de santé ; 1,1% ont leur satisfaction liée à la famille ; 1,0% ont leur satisfaction liée aux conditions d'étude ; tandis qu'une minorité de 0,9% ont leur satisfaction liée à la paix dans le pays.

De même, au cours de nos entretiens sur la satisfaction de la situation actuelle, certains interviewés n'ont pas manqué de signaler l'importance de l'accueil que réserve la République de Guinée pour les personnes migrantes. Certains encore sont satisfaits de leur situation actuelle parce qu'ils ne sont pas malades, ils n'ont de problèmes avec les voisins, ils gagnent des opportunités d'affaires, ils ont un accès facile à certains services de base surtout à celui de l'éducation. Une jeune étudiante léonaise de 23 ans disait ceci :

« Je bénéficie des opportunités ici quand je travaille toute une journée, je peux avoir 20 000 à 25 000 GNF de recette tandis qu'en Sierra Leone je ne pouvais pas avoir ce montant par jour ».

« J'ai toujours voulu rester en Guinée, car dans ce pays, ceux qui parlent le Français et l'Anglais ont beaucoup d'opportunités de trouver un emploi. La majeure partie des investisseurs qui viennent ici parlent l'Anglais. Ce profil bilingue est beaucoup plus apprécié en Guinée qu'en Sierra Leone ».

La catégorie des enquêtés non satisfaits (32,7%) justifient leur non satisfaction selon différentes modalités. Une majorité de 60,6% ont leur insatisfaction liée aux revenus ; 57,6% aux conditions de vie ; 39,6% aux conditions de travail ; 25,3% au statut d'étranger ; 16,3% à l'accueil ; 10,3% à la liberté de circuler ; 6,8% aux grèves ; 2,0 % aux objectifs non atteints/instabilité ; 1,1% aux conditions d'étude ; 1,0% à l'encombrement dans la ville ; 0,7% à la langue locale ; 0,3% au non-respect des droits ; 0,2% à l'état de santé.

Au cours des entretiens, certains enquêtés expliquaient leur non satisfaction par les difficultés qu'ils rencontrent dans ce pays. Des difficultés liées à la recherche de logement, à l'exercice du travail, aux grèves, aux stigmatisations ainsi qu'aux discriminations.

Ces propos montrent que 35 ans après l'adoption du protocole de 1979 (ICMP, 2015) sur la libre circulation des personnes, le droit de résident et d'établissement sont entravés par plusieurs facteurs qui freinent la mobilité et l'intégration régionale au sein de la CEDEAO.

7.2 Stigmatisation et envie d'abandonner le pays d'installation

L'analyse des entretiens révèle que la stigmatisation fait partie des difficultés rencontrées par les migrants. Faudrait-souligner que celle-ci ne les pousse pas autant à abandonner le pays d'installation. Mais serait un facteur d'insatisfaction et de frustration ou de déception du migrant. Il faudrait aussi signaler que la plupart des enquêtés n'ont pas une bonne connaissance des textes de la CEDEAO. Pour un migrant interviewé à Pamelap :

« Il y a des moments, certains m'adressent des propos racistes et/ou ségrégationnistes. Mais, moi je ne considère pas ces propos parce que je ne suis pas chez moi et je suis venu ici pour chercher de l'argent ».

L'abandon du pays d'installation est justifié par les migrants lorsque des difficultés se multiplient ou que les objectifs ne pourraient pas être atteints. D'autres catégories de

migrants, comme les étudiants, quittent le pays dès qu'ils finissent leur cursus scolaire et retournent dans leur pays d'origine pour des séjours de courte durée (vacance, cérémonie, mariage, décès etc..). Un enquêté nous nous disait :

« Je suis là, j'ai une petite entreprise que j'ai créée, j'essaie de voir si je peux avoir un peu avant de rentrer chez moi. C'est quand j'aurais l'argent que je vais rentrer ».

7.3 Projet de voyage dans au court terme

Les données statistiques révèlent que la majorité des enquêtés avait le souhait dans le moyen terme de repartir dans leur pays d'origine (77,3%) contre seulement 17,9% et une portion de 4,8% qui ne savaient rien. Dans cette même logique, les entretiens ont révélé que la plupart des enquêtés qui ont des projets de voyage à moyen terme, sont tout d'abord des étudiants en fin de cycle scolaire et les personnes à mobilité, puis des personnes qui retournent pour des séjours de courte durée de vacances, de mariage ou pour des cérémonies importantes au village.

Tableau 8: Souhait de retour au court terme des migrants dans leur d'origine

Oui	Non	NRP	Total
84,9	12,9	2,2	100
80,3	16,0	3,7	100
69,5	23,1	7,3	100
85,4	8,5	6,1	100
77,3	17,9	4,8	100

Source : IPAR, enquêtes MPIAO, 2020

Ces propos montrent que la République de Guinée reste plus un pays d'émigration que d'immigration. Le pays n'est pas généralement attractif à cause du système de gouvernance des affaires, de sécurité et de libre circulation malgré ses potentialités naturelles et l'existence de nombreuses opportunités possibles.

8 CONCLUSION GENERALE

Cette étude sur la migration et la mobilité des ressortissants des pays membres de la CEDEAO en Guinée a permis de cerner les caractéristiques sociodémographiques des migrants et des personnes en mobilité, de leurs motifs, de leurs parcours et trajectoires. Nous avons également appréhendé leurs quotidiennetés à travers leurs activités, leurs conditions d'accès aux services sociaux (santé, logement, foncier, crédit, etc.).

Nous avons compris les violences qu'ils subissent au cours de leurs voyages et de leurs séjours en Guinée, comme les connaissances que les étrangers ont du protocole d'accord de la CEDEAO. Nous avons aussi pu percevoir leur niveau de satisfaction à propos de leurs situations respectives.

La migration et la mobilité concernent toutes les catégories socioprofessionnelles et matrimoniales ainsi que les tranches d'âges : des mariés (e), des veufs (ves), célibataires et des divorcés ; analphabètes, lettrés, hommes d'affaires et de métiers. Ces personnes interrogées viennent de tous les pays membres de la CEDEAO.

Le parcours et la trajectoire varient d'un migrant à un autre et d'une personne à mobilité à une autre selon le pays d'origine et le sexe. Les motifs liés à la migration et à la mobilité sont divers et variés en fonction de l'âge et du sexe, des impératifs d'ordre socioéconomique : recherche d'emploi, revenus supplémentaires, l'apprentissage d'un métier, faire du commerce/business, passer des vacances, rejoindre les familles, venir travailler, venir se réfugier, venir étudier, etc.

Les quotidiennetés des migrants et des personnes à mobilité sont appréhendées à travers leurs activités, leurs conditions d'accès à la santé, à l'éducation, au logement, au foncier. Ils rencontrent des obstacles liés à leur statut d'étranger et dénoncent le manque de réglementation des prix de logement et le manque d'infrastructures adéquates. Les migrants ne bénéficient pratiquement pas d'accompagnement bancaire ou institutionnel et beaucoup ne sont pas en contact avec leurs ambassades.

Les points de vue divergent et varient sur les violences subies en fonction des expériences de voyage. Au cours du voyage les racketts sont plus dénoncés comme les violences physiques ou verbales. Le rôle violent de la police, la gendarmerie, la douane, les particuliers, la société civile, les contrôleurs (économique, impôt, ...), le service d'hygiène/police sanitaire et les grévistes est critiqué. Les recours se font le plus souvent par autodéfense, auprès des parents ou des associations locales mais rarement au niveau de la justice.

La connaissance du protocole d'accord de la CEDEAO reste un réel défi à relever, le niveau de connaissance est relativement faible pour l'essentiel des ressortissants des pays membres en séjour en Guinée. Malgré des difficultés énormes, il convient de noter que la plupart des migrants sont satisfaits de leur situation actuelle en Guinée.

9 RECOMMANDATIONS

État guinéen :

- Respecter le droit d'entrer, de réaliser et de s'établir sur son territoire pour tous les ressortissants des pays membres de la CEDEAO.
- Améliorer les conditions d'accès en termes de logement en créant un cadre juridique et institutionnel pour veiller à l'accessibilité, aux prix et aux qualités des logements.
- Sensibiliser et/ou prendre des sanctions contre ses agents qui rackettent les citoyens dans les barrages (aux postes frontaliers et à l'intérieur du pays).
- Encourager les banques/crédits, de travailler pour faire bien connaître leurs services et de faciliter les procédures d'accès.
- Soutenir les ONG intervenant dans le domaine de la migration et de la mobilité d'être plus près de leur cible.

CEDEAO :

- Mettre en place des systèmes de contrôle et/ou de sanction par rapport à la non application des textes qui régissent la libre circulation des personnes et de leurs biens.
- Vulgariser ses textes dans les principales langues nationales et internationales parlées dans l'espace CEDEAO.
- Aller vers les citoyens à travers les organisations de la société civile pour leur expliquer le rôle, la mission, les objectifs, les activités et l'importance de l'institution.
- Réaliser régulièrement des études sur la migration et la mobilité afin de mettre ses textes à jour pour mieux répondre aux besoins des citoyens.
- Encourager les Ambassades des pays membres de la CEDEAO accréditées en Guinée, d'aller à la rencontre de leurs ressortissants, de les recenser, de rester en contact et de collaborer avec eux.

Partenaires au développement/ Organisation de la Société Civile (OSC)

- Mettre en place un cadre de concertation au profit des migrants notamment les ressortissants des États membres de la CEDEAO qui vivent en Guinée.
- Dénoncer les fléaux dont les ressortissants des États membres de la CEDEAO sont victimes sur le territoire guinéen.
- Mettre en place un mécanisme de communication et d'information pour la vulgarisation des textes qui régissent la libre circulation des personnes et de leurs biens dans l'espace CEDEAO.
- Mettre en place un système de veille et de sensibilisation efficace et efficient pour le respect de l'application des textes.

10 BIBLIOGRAPHIE

BARRY Alpha Mamadou (éd), (2009), *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le cas de la République de Guinée*, Karthala, 173 p.

BARRY A. B., (2017) « Comment la Guinée a-t-elle été peuplée » *Africasociologie*.

Consulté <https://afriquesociologie.com/2017/01/29/comment-la-guinee-a-t-elle-ete-peuplee/>

BINET T. et FAILLER P., (2010), « Aperçu de l'histoire des migrations de pêcheurs artisanaux en Afrique de l'ouest de 1880 à 1980 » –revue bibliographique.

Consulté <https://www.researchgate.net/publication/277368258>

CHAUVEAU. J.-P., (1986), « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche à la côte occidentale depuis le XVème siècle ». *Cahiers d'études africaines*, 26 (1-2), p. 173-235.

PHILIPPS Joschka, (2013), *Bandes de jeunes et émeutes urbaines en Guinée-Conakry*, Harmattan-Guinée, 248 p.

MARGUERAT, Y., (1979), « Problèmes géographiques de l'enseignement au Cameroun ». ORSTOM, Yaoundé, 125 p.

BERTRAND Monique, (2011), *De Bamako à Accra. Mobilités urbaines et ancrages locaux en Afrique de l'Ouest*, Karthala, 376 p.

TOURE Moriba et FADAYOMI T.O. (dir.), (1993), *Migrations et urbanisation au Sud du Sahara. Quels impacts sur les politiques de population et de développement*, CODESRIA, 334 p.

DIOP Moustapha, SQUARE Abdoul Karim, GBEMOU Jean, BAH Boubacar, (2015), « La police de proximité et la sécurité en Guinée », programme de recherche sur la promotion d'une approche inclusive de la sécurité en Afrique de l'Ouest, financé par le CRDI-Canada.

DIOP Moustapha, (2015), « La violence ethnique de l'État postcolonial. Le cas de la Guinée », *Revue TUMULTES*, n° 44, p. 103-115.

Rapports

CEDEAO. Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'ouest, 2015, 353 p.

GERM, La migration - mon projet : les candidats et les réseaux migratoires – cas de la République de Guinée. 2019

ICMP. Enquêtes sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, ICMP, mars 2015, 352 p.

OIM. Évaluation sur les mouvements migratoires (phase 1), IOM Guinée, 2017.

WANNEP. Réseau ouest-africain pour l'identification de la paix, programme d'alerte précoce de l'Afrique de l'Ouest, Alerte hebdomadaire sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, Guide rapport WANNEP du 18 au mai 2020, 6 p.

